



Bulletin Officiel

N° 4839 Jeudi 23 Avril 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME	
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
AVIS DE SOCIETES	
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT - TUNISAIR	3-6
SERVICOM	7-8 9-11
INFORMATIONS POST AGO	
BEST LEASE	12-14
SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT - STEQ -	15
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO - AGE	
SICAV L'EPARGNANT - AGO -	16
SOCIETE GAT VIE - AGO -	17
SOCIETE GAT ASSURANCES - AGO -	18
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGO -	19
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGO -	20
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2012 - AGE -	21
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2013 - AGE -	21
SICAV L'INVESTISSEUR - AGO -	22
EURO-CYCLES - AGO -	23
COMMUNIQUE DE PRESSE	
CITY CARS	23
SYPHAX AIRLINES	24
LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS	24
PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE	
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 - AGO -	25-26
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE - STS - STATUANT SUR L'EXERCICE 2013 - AGO -	27-28
DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS	
MCP IMMOFUND	29
AUGMENTATION DE CAPITAL	
MODERN LEASING	30-34
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
GIF FILTER	35
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TL 2015-1	36-41
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2015 »	42-48
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-01 »	49-53
COURBE DES TAUX	54
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	55-56
ANNEXE I	
- LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014	
- GAT ASSURANCES	
- GAT VIE	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014	
- GAT ASSURANCES	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014	
- FCPR PHENICIA FUND	
- SICAV AVENIR	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE... ..

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Unité : en DT

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2015	PREMIER TRIMESTRE 2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015 AU 31/03/2015	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 31/03/2014	31/12/2014
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	163 260 952,161	155 750 480,457	163 260 952,161	155 750 480,457	679 947 033,141
* Intérêts	112 553 266,060	106 140 282,204	112 553 266,060	106 140 282,204	454 187 372,624
* Commissions en produits	28 180 044,510	23 644 230,745	28 180 044,510	23 644 230,745	109 954 471,724
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	22 527 641,590	25 965 967,508	22 527 641,590	25 965 967,508	115 805 188,793
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	45 357 081,454	47 324 929,646	45 357 081,454	47 324 929,646	192 553 795,461
* Intérêts encourus	44 282 424,900	46 311 354,020	44 282 424,900	46 311 354,020	187 491 179,375
* Commissions encourues	1 074 656,554	1 013 575,626	1 074 656,554	1 013 575,626	5 062 616,086
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	117 903 870,707	108 425 550,810	117 903 870,707	108 425 550,810	487 393 237,680
4- Autres produits d'exploitation	1 851 505,696	1 524 838,887	1 851 505,696	1 524 838,887	7 068 051,838
5- Charges opératoires, dont:	61 222 697,652	57 191 164,102	61 222 697,652	57 191 164,102	246 386 148,838
* Frais de personnel	41 402 911,424	38 679 202,673	41 402 911,424	38 679 202,673	164 744 553,039
* charges générales d'exploitation	13 116 000,000	12 075 000,374	13 116 000,000	12 075 000,374	51 758 592,782
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 126 336 183,593	1 240 780 546,263	1 219 570 481,547
* Portefeuille-titres commercial	-	-	779 938 764,529	940 494 320,985	872 177 823,877
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	346 397 419,064	300 286 225,278	347 392 657,670
7- Encours des crédits	-	-	5 852 011 129,067	5 679 288 320,818	5 920 744 539,024
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	7 528 032 617,685	6 943 932 574,768	7 513 761 220,315
* Dépôts à vue	-	-	3 649 097 181,977	3 263 859 108,562	3 676 721 328,903
* Dépôts d'épargne	-	-	1 870 148 463,093	1 700 323 532,388	1 808 710 074,325
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	130 405 249,762	89 817 105,744	129 817 505,271
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	51 041 837,945	2 732 667,575	50 131 465,616
* Ressources spéciales	-	-	79 363 411,817	87 084 438,168	79 686 039,655
10- Capitaux propres	-	-	670 384 472,563	625 618 226,094	670 301 792,982

- Suite -

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2015

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2015 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 117,9MD, en accroissement de 8,7% par rapport à fin mars 2014. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 68,3MD, en augmentation de 14,1% ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 27,1MD, en augmentation de 19,8% ;
- ⇒ Des autres revenus de 22,5 MD, en baisse de 13,2%.

⇒ **Des charges opératoires, hors dotations aux amortissements, de 54,5MD, marquant une évolution modérée de 7,4% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 7 528,0 MD, en accroissement de 8,4% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 5 852,0MD, en progression de 3,0%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2015

I. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2015.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2015 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2015 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2015 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2015 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2015.

- Suite -

2 - Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3 - Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2015.

I. JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2015 à 163 261mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 45 357 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

- Suite -

2 - Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

3 Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

4 Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

5 Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2014, les capitaux propres au 31/12/2014 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2014 et du premier trimestre 2015 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

Indicateurs d'activité	Unité	1 ^{er} TR 2015	1 ^{er} TR 2014	Année 2014 (provisoire)	Année 2013
Nombre de passagers par catégorie*(3)	Passager	623 021	779 038	3 523 107	3 712 960
Régulier +supplémentaire*(3)	Passager	589 246	743 110	3 054 524	3 291 920
Charter +pèlerinage*(3)	Passager	33 775	35 928	468 583	421 040
Nombre d'heures Charter*	Heures	1 309	1 170	10 873	10 058
Nombre d'heures louées*	Heures	5	13	1 358	1 113
Passagers -kilomètres transportés (PKT)*	Milliers	985 235	1 097 743	5 141 807	5 239 509
Sièges-kilomètres offerts (SKO)*(3)	Milliers	1 390 581	1 535 418	7 161 783	7 428 702
Coefficient de remplissage*(3)	%	70,9%	71,5%	71,8%	70,5%
Coefficient de chargement*	%	66,5%	66,4%	67,3%	63,6%
Tonnage Fret et poste*(3)	Tonne	1 511	1 823	7 156	8 131
Tonnes-kilomètres transportées*(3)	Tonne Kilometre	101 351 153	111 959 575	517 833 523	527 831 000
Tonnes-kilomètres offertes*(3)	Tonne Kilometre	152 323 862	168 663 762	769 008 202	828 740 000
Part du Marché*	%	40,4%	42,4%	33,7%	34,1%
Ponctualité Flotte*	%	51,0%	47,0%	52,0%	51,0%
Utilisation Flotte	Heures par jour par avion	7,03	7,41	7,60	7,42
Recette moyenne / passager (vols réguliers)*(3) (7)	Dinars	235	227	253	239
Recette moyenne / heures de vol (charters)*(3)	Dinars	11 176	10 148	12 504	12 300
Revenus du transport par catégorie*(3) (4)	MD	191,705	226,322	1 077,124	1 068,421
Activité régulière + supplémentaire *(3) (4)	MD	168,599	204,080	916,048	924,190
Activité charter + pèlerinage*(3)	MD	14,629	11,905	135,952	123,711
activité fret+poste*(3)	MD	8,477	10,337	25,124	20,520
Dépense assistance commerciale*	MD	13,541	16,613	78,612	89,597
Dépenses Assistance Catering*(3)	MD	3,566	4,540	20,571	21,740
Redevances Aéroportuaires*	MD	49,531	61,192	295,131	298,960
Loyer Avions	MD	0,237	4,193	10,862	6,298
Assurances Avions	MD	2,396	2,181	8,689	9,749
Charges d'entretien et réparation* (3)	MD	3,467	6,286	44,422	28,535
Dépenses Carburants* (3)	MD	35,335	67,790	309,853	332,236
Charges de personnel (2)	MD	37,620	37,804	164,850	164,088
Effectif	Employé	3 726	3 750	3 761	3 711
Nombre d'avions en exploitation (6)	Avion	27	29	32	32
Propriété de Tunisair	Avion	23	25	28	28
Leasing	Avion	4	4	4	4
Amortissements Avions (3)	MD	32,200	27,589	105,924	104,329
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	88,526	101,842	97,670	107,010
Endettement (5)	MD	631,292	589,805	612,847	616,000
Charges Financières	MD	1,823	2,226	8,421	11,755
Redevances de leasing (principal)	MD	5,817	5,702	23,089	15,916
Produits financiers (3)	MD	0,321	0,648	2,483	2,535

- Suite -

(1) Les indicateurs d'activité des rubriques ci-après sont d'ordre financier et non comptable, c'est-à-dire déterminés en termes de flux financiers (encaissements décaissements) :

- Liquidités et équivalents de liquidité
- Redevances de leasing
- Charges financières

(2) Masse salariale

(3) Les chiffres du 1^{er} trimestre 2014 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

(4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

(5) Cet indicateur d'activité concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et à court terme

(6) Nombre d'avions en exploitation au cours de l'année

(7) Recette moyenne / passager (vols réguliers) ne comportent pas les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

* Estimation

Fait marquants:

Une diminution des prix du carburant en moyenne par tonne de 30,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilja -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

1. Indicateurs d'activités SERVICOM Consolidés au 31/03/2015 (KDT)

Désignation	1er trimestre			31/12/2014
	2014	2015	Variation	
1-Produits d'exploitation	12 737	16 166	27%	67 257
Travaux Publics	6 907	9 146	32%	34 413
Climatisation & Chauffage	2 712	1 968	-27%	10 456
Ascenseurs	1 746	3 284	88%	12 739
IT & Mobility	1 118	1 525	36%	7 948
Autres	254	243	-4%	1 701
2-Charges d'Exploitation	11 615	13 840	19%	62 093
dont Charges de personnel	2 034	1 789	-12%	7 763
3-EBITDA	1 647	2 325	41%	8 287
Dotations aux amortissements	525	877	67%	3 123
4-EBIT	1 122	1 448	29%	5 165
Marge d'Exploitation	8.8%	9.0%	0.2%	7.7%
5-Charges Financières Nettes	698	1 112	59%	4 201

Le chiffre d'affaires consolidé de SERVICOM a observé durant le premier trimestre 2015 une croissance forte de 27% passant de 12.7 MDT en 2014 à 16.1 MDT. Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation des volumes d'affaires des secteurs Ascenseurs (+88%) , IT & Mobility (+36%) et travaux publics (+32%).

Le 1^{er} trimestre de 2015 a connu une amélioration nette de l'EBITDA qui passe de 1.7 MDT en 2014 à 2.3 MDT en 2015 soit une augmentation de 41%. Le résultat d'exploitation s'est aussi amélioré en passant de 1.1 MDT en 2014 à 1.4 MDT en 2015. L'amélioration des marges provient principalement des métiers : travaux publics et Mobility avec des EBITDA qui progressent respectivement de 93% et 88% par rapport à la même période en 2014.

- Suite -

Ainsi, la société confirme la reprise soutenue de la rentabilité dès cette année 2015 et commence à récolter les fruits des investissements importants réalisés en 2013 et 2014 :

- Développement à l'international : la création de filiales en France et en Algérie et l'augmentation du capital de SERVIRAMA au Maroc.
- Une refonte totale du système d'information en migrant vers une solution basée sur les technologies workflow, cloud, mobile et intégrée.
- La standardisation de l'organisation de tous les métiers en quatre départements : Vente, Avant-Vente, Technique/Gestion de projets et Support et le recrutement important de compétences qui a permis de renforcer la qualité de management des sociétés.
- Renforcement des outils de production :
 - o l'acquisition d'une usine d'asphalte qui a démarré la production au mois de juillet 2014 et l'achat d'engins de travaux publics
 - o la mise en place d'une usine de fabrication d'ascenseurs à Jebel Ouest dont le démarrage de la production est prévu courant le deuxième trimestre 2015.
- Renforcement des fonds propres moyennant une augmentation de capital de 20 MDT réalisée en Mai 2014.

Par ailleurs, le premier trimestre de 2015 a été marqué par :

- **Activité IT & Mobility :**

Une croissance importante de l'activité IT & Mobility qui passe de 1.2 MDT au 31/03/2014 à 1.5 MDT au 31/03/2015 soit une croissance de 36 %. La croissance est due essentiellement aux ventes de téléphones de marque SERVICOM avec le lancement des tablettes avec un OS Windows.

- **Activité Travaux Publics :**

Le chiffre d'affaires de la société SERVITRA au 31/03/2015 a progressé de 32% par rapport à la même période de 2014 s'établissant à 9.1 MDT. Cette croissance est due essentiellement au renforcement de l'activité Routes et aménagement de quartiers et le décollage de l'activité construction.

Le premier trimestre 2015 a été marqué par la signature de plusieurs nouveaux projets permettant à la société de revoir ses prévisions à la hausse avec un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation prévisionnels en 2015 de 44 MDT et 6.2 MDT.

- **Activité Climatisation & Chauffage :**

Le volume d'affaires de l'activité Climatisation & chauffage s'établit à 2 MDT au 31/03/2015. Le premier trimestre a été marqué par la concrétisation de plusieurs affaires de climatisation au Maroc. Aussi, le trimestre est marqué par des prospects commerciaux importants sur la partie chauffage en Algérie qui permettraient à la filiale de générer du chiffre d'affaires dès le 2^{ème} trimestre 2015.

- Suite -

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2015 est de 13.3MDT, soit une croissance de 27%, cette progression sera portée par l'activité climatisation au Maroc principalement et les ventes de chauffage en Algérie.

- **Activité Ascenseur :**

Le chiffre d'affaires de l'activité Ascenseur a progressé de 88% passant de 1.7 MDT au 31/03/2014 à 3.3 MDT en 2014 confirmant ainsi la position de leader sur le marché tunisien. Le premier trimestre de l'année 2015 a été marquée par les dernières mises au point avant le démarrage de l'usine de fabrication d'ascenseurs à Jebel Ouest prévu courant le deuxième trimestre 2015.

Pour 2015, une croissance de l'activité Ascenseur de 18% est prévue avec un chiffre d'affaires qui passera de 12.7 MDT en 2014 à 15 MDT en 2015.

1. Indicateurs d'activités au 31/12/2014 SERVICOM INDIVIDUEL (KDT)

Servicom est un groupe chapoté par Servicom individuel, cotée en bourse.

Servicom individuel assure le rôle de Holding, ce qui implique qu'elle assume une grande partie des coûts financiers du groupe. Par ailleurs, les chiffres individuels de la société Servicom cotée en bourse ne représentent que 2.5% du volume d'activité du groupe et 26% de l'activité IT & Mobility.

Ainsi, pour une meilleure analyse financière du groupe Servicom, veuillez-vous référer aux indicateurs consolidés.

Désignation	1er trimestre			31/12/2014
	2014	2015	Variation	
1-Produits d'exploitation	919	399	-57%	4 073
Réseaux en cuivre et fibre optique	530	78	-85%	1 847
Réseaux d'entreprises et accessoires de réseaux	389	321	-17%	2 226
2-Charges d'Exploitation	803	565	-30%	4 050
dont Charges de personnel	121	126	4%	502
3-EBITDA	126	-112	-189%	203
Dotations aux amortissements	10	53	425%	181
4-EBIT	116	-166	-243%	23
Marge d'Exploitation	13%	-42%	-55%	1%
6-Charges Financières Nettes	292	274	-6%	1 057

بيت الإيجار المالي التونسي السعودي

المقر الاجتماعي : 54، شارع شارل نيكول متوال فيل -1002 تونس-

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 16 أبريل 2015 ينشر بيت الإيجار المالي التونسي السعودي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى : إنَّ الجلسة العامة العادية، بعد الاستماع إلى تلاوة تقارير مجلس الإدارة و مراقبا الحسابات والمراقب الشرعي للسنة المالية 2014، توافق على هذه التقارير وعلى الموازنة والحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2014 وعلى مجموع بدل الحضور الخام البالغ 94.181,107 دينار الذي تم توزيعه على أعضاء مجلس الإدارة خلال سنة 2014. وبذلك تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية كما هي في 31 ديسمبر 2014.
و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية : أطلعت الجلسة العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون 65-2001 المتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وبالفصل 22 من العقد التأسيسي لشركة بيت الإيجار المالي التونسي السعودي وتنفيذا لمقتضيات الفصل 203 من نفس المجلة.
و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة : نظرت الجلسة العامة العادية في تقرير الرقابة الشرعية حول نشاط الشركة خلال سنة 2014، الذي تفضل بتقديمه إلى المساهمين ، سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة، وهي تشكر سماحته على التوجيهات التي يقوم بها لإنارة سبيل العاملين بالشركة، وتسجل بكل ارتياح تطابق أعمال الشركة لأحكام الشريعة الإسلامية السمحة.
و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية.

اللائحة الرابعة : تقرر الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2014 والبالغة **4.179.688,329** دينار بالإضافة للأرباح المرحلة عن سنة 2013 والبالغة **154.352,268** دينار والأرباح المرحلة عن سنة 2014 المتعلقة بإعادة شراء الأسهم الذاتية للشركة البالغة 104.656,553 دينار أي مجموع **4.438.697,150** دينار على النحو التالي :

دينار	4.179.688,329	• الأرباح الصافية لسنة 2014
دينار	259.008,821	• الأرباح المرحلة عن سنة 2014
دينار	4.438.697,150	• مجموع الأرباح للتوزيع
دينار	221.934,857	• احتياطي إجباري (5%)
دينار	4.216.762,293	• الأرباح بعد الاحتياطي الإجباري
دينار	3.000.000,000	• توزيع الأرباح على المساهمين
دينار	999.600,000	• احتياطي الاستثمار
دينار	100.000,000	• الصندوق الاجتماعي
دينار	117.162,293	• نتائج مرحلة

وسيتم توزيع الأرباح على المساهمين ابتداءً من يوم الثلاثاء 5 ماي 2015.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية.

اللائحة الخامسة : تقرر الجلسة العامة العادية ، بناء على تعليمات سماحة الشيخ محمد المختار السلامي، المراقب الشرعي للشركة إحالة الغرامات المأخوذة من المماطلين والبالغة 98.006 دينار، وذلك بأن تنفق بصفة متناصفة بين صندوق الكتاتيب القرآنية ووجوه النفع العام.
و تمت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية.

- Suite -

اللائحة السادسة : تقرر الجلسة العامة العادية تركيبة مجلس الإدارة لمدة نيابية جديدة لثلاثة سنوات 2015 – 2016 - 2017 على النحو التالي :

- شركة بيت التوفيق للتنمية القابضة
- بنك البركة تونس
- الشركة العربية للتأجير الدولي
- تعاونية التأمين للتعليم
- صندوق ثمار
- السيد عيسى حيدوسي
- السيد منصور النصري
- السيد عبد العزيز عبد الحق
- السيد سالم راوين

وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية

اللائحة السابعة : تعطي الجلسة العامة العادية الصلاحيات لكلّ حامل لنسخة من محضر هذه الجلسة ليقوم بإجراءات الإيداع و ليتمّ أعمال النشر كما يقتضيه القانون الجاري به العمل. وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالأغلبية.

|| الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

دينار تونسي

الأموال الذاتية و الخصوم			الأصول		
ديسمبر 2014	ديسمبر 2013	البيان	ديسمبر 2014	ديسمبر 2013	البيان
		اقتراضات و موارد خصوصية	2 927 924	714 353	السيولة و ما يعادل السيولة
					الاستثمارات
			161 493 539	141 233 494	المستحقات
122 154 984	95 596 797	خطوط تمويل متوسطة و قصيرة المدى	5 604 098	3 519 763	عقود في انتظار الافراجات
122 154 984	95 596 797	مجموع الاقتراضات و موارد خصوصية	7 464 456	5 939 991	متعثرات
			-450 424	-389 503	العوائد المعلقة
			-6 871 422	-6 174 029	المدخرات
		الخصوم الأخرى	167 240 247	144 129 716	مجموع الاستثمارات
2 969 207	3 209 066	تسبيقات على عمليات الإيجار			
2 226 239	4 274 774	المزودون و الحسابات المتصلة بهم			محفظة الاستثمار
7 032 702	5 756 643	مطلوبات أخرى			
100 704	120 771	مدخرات بعنوان المخاطر العامة			محفظة المساهمات
12 328 852	13 361 254	مجموع الخصوم الأخرى	1 659 580	659 980	محفظة المساهمات
			-30 000	-30 000	المدخرات
		الأموال الذاتية	629 980	629 980	مجموع محفظة الاستثمار
30 000 000	30 000 000	رأس المال الاجتماعي			الأصول الثابتة
11 983 333	11 761 398	الاحتياطيات	5 141 726	4 915 919	الأصول الثابتة المادية
-2 507 759	-180 894	أسهم ذاتية	-1 305 273	-1 028 864	تطرح الإهلاكات
610 789	500 405	الأموال الذاتية الأخرى	3 836 453	3 887 055	مجموع الأصول الثابتة المادية
117 162	154 352	نتائج مؤجلة	119 141	95 871	الأصول الثابتة الغير المادية
999 600	0	احتياطي الاستثمار			
41 203 125	42 235 261	مجموع الأموال الذاتية	-62 466	-56 872	تطرح الإهلاكات
		قبل احتساب النتيجة			
		النتيجة الصافية	56 675	38 999	مجموع الأصول الثابتة الغير المادية
0	0		217 567	348 178	أصول غير جارية أخرى
			778 115	1 445 032	أصول جارية أخرى
175 686 960	151 193 312	المجموع	175 686 960	151 193 312	المجموع

- Suite -

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبة 2014

المجموع	النتيجة الصافية للسنة المالية	المتائج الموجلة	احتياطات الاستثمار	احتياطات المخاطر المالية	احتياطات الصندوق الاجتماعي	احتياطات قانونية	منحة الاصدار	اسهم ذاتية	رأس مال الشركة	(بالدينار)
23 713 627	2 212 933	8 480	0	507 905	500 000	484 309			20 000 000	الرصيد في 31/12/2012
0	-2 212 933	2 101 862				111 071				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العامة العادية في 19/04/2013
-2 000 000		-2 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2012
21 713 627	0	110 342	0	507 905	500 000	595 380			20 000 000	الرصيد في 31/12/2012 بعد التخصيص
21 000 000							11 000 000		10 000 000	الترفيغ في رأس المال من خلال عملية الادراج بالبورصة
-180 893								-180 893		اسهم ذاتية
405					405					قوائد الصندوق الاجتماعي
-507 905				-507 905						المؤونة المحاسبية
3 210 028	3 210 028									النتيجة المحاسبية لسنة 2013
45 235 262	3 210 028	110 342	0	0	500 405	595 380	11 000 000	-180 893	30 000 000	الرصيد في 31/12/2013
0	-3 210 028	3 044 010				166 019				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العامة العادية في 17/04/2014
-3 000 000		-3 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2013
42 235 262	0	154 352	0	0	500 405	761 398	11 000 000	-180 893	30 000 000	الرصيد في 31/12/2013 بعد التخصيص
-2 326 865								-2 326 865		اسهم ذاتية
10384,069					10 384					قوائد الصندوق الاجتماعي
104 657		104 657								ارباح متأتية من عقد تعديل الاسهم
4 179 688	4 179 688									النتيجة المحاسبية لسنة 2014
44 203 125	4 179 688	259 009	0	0	510 789	761 398	11 000 000	-2 507 758	30 000 000	الرصيد في 31/12/2014
0	-4 179 688	2 858 153	999 600		100 000	221 935				توزيع مصادق عليه من طرف الجلسة العامة العادية في 16/04/2015
-3 000 000		-3 000 000								توزيع الأرباح لسنة 2014
41 203 125	0	117 162	999 600	0	610 789	983 333	11 000 000	-2 507 758	30 000 000	الرصيد في 31/12/2014 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2015, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers consolidés de la Société arrêtés au 31 Décembre 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet NEJI FETHI et le cabinet United Experts in Management & Auditing « UEMA » en qualité de Co-Commissaires aux comptes pour la certification des comptes Consolidés de la société et ce pour une durée de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourra -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 07 mai 2015 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- 9- Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société GAT VIE

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **30 Avril 2015 à 11h00** au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2014
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société GAT ASSURANCES

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **30 Avril 2015 à 10h00** au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2014
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012 se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 10 H au Siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka -Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
- 2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2012.
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2012.
- 6- Renouvellement des mandats de 5 Administrateurs.
- 7- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration
- 8- Questions diverses.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires aux sièges de la Société à Tunis et à Béja.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2013

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013 se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 12 H au siège Social de la Société Tunisienne du Sucre ,Avenue Tahar HADDA -Route Tabarka -Beja ,à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux Membres du Conseil d'administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2013.
- 6- Nomination de 3 Administrateurs.
- 7- Renouvellement des mandats de 2 Administrateurs
- 8- Nomination de deux Commissaires Aux Comptes pour les exercices 2014,2015 et 2016
- 9- Fixation de jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Tunis et à Béja.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2012 se tiendra le mardi 28 Avril 2015 à 11 H au siège de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDAD- Route Tabarka-Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 2283

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Société Tunisienne du Sucre
Siège social : Avenue Tahar HADDAD
Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre informe ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2013 qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2015 à 13 H au Siège Social de la Société Tunisienne du Sucre, Avenue Tahar HADDA- Route Tabarka- Beja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2014 - AS - 2284

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 06 mai 2015 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (1er étage) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2014
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des états financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014.
- 8- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.

2014 - AS - 2211

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 51, Rue Ali Darghouth, 1001-Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 21 Avril 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 13.004.114,939 DT et 13.780.030,330 DT, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2013 de 8,8% et de 11,9%.

Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,800 DT par action, soit une évolution de 19,4% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2305

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni le jeudi 16 avril 2015 suite à la demande de son Président Directeur Général. Vu ses engagements personnels, Monsieur Mohamed GHELALA a présenté sa démission de son poste de Président Directeur Général, afin de sauvegarder les intérêts de la compagnie et ceux de ses actionnaires, tout en maintenant son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration se félicite de la nomination de Monsieur Hatem CHABCHOUB, ancien Directeur Commercial de la compagnie en qualité de nouveau Président Directeur Général et ce à compter du 17 avril 2015 afin de continuer le développement stratégique et le renforcement du management de la compagnie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2306

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société **MPBS** informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni le vendredi 17 avril 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs audit exercice.

Les états financiers individuels de la Société **MPBS** ont fait ressortir un résultat net de 3 228 144 DT fin 2014 en hausse de 50% comparé à 2013.

Le résultat net de l'ensemble consolidé fin 2014 est de 3 914 237 DT en progression de 24% comparé à 2013.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 30 mai 2015 à 10 h; à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,230 DT par action.

Les dividendes seront totalement distribués en franchise de retenue à la source pour tous les actionnaires.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

2014 - AS - 2307

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

الشركة التونسية للسكّر
المقر الاجتماعي : شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة باجة -

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية بعنوان السنة المالية 2012 التي ستعقد يوم 28 أفريل 2015.

القرار الأول : إن الجلسة العامة العادية، تأخذ بعين الاعتبار التأخير الحاصل في الاستدعاء لهذه الجلسة العامة بسبب تحديد منحة التكرير مع الديوان التونسي للتجارة و تصادق عليه من غير مساس بمصالح المساهمين.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثاني : إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2012 وبالتالي تبرؤ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءا تاما دون قيد أو شرط على تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2012.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثالث : تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2012 كما يلي :

- الإستهلاكات المؤجلة = 1 842 766,859 دينار سلمي

- النتائج المؤجلة = 2 156 737,003 دينار سلمي

= 3 999 503,862 دينار سلمي

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع : طبقا للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات :

- مختار النفزي : ممثل الدولة، رئيس مجلس الإدارة
 - عمارة مفتاح : ممثل الدولة (وزارة الصناعة و التكنولوجيا)
 - فاطمة الوسلاتي : ممثلة الدولة، (وزارة التجارة و الصناعات التقليدية)
 - دليلة بوزيد : ممثلة الدولة (وزارة الفلاحة)
 - رشيد بن يدر : ممثل الخواص
- تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2015.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

- Suite -

القرار الخامس: تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع مبلغ 300 دينار صافي كمكافأة حضور على كل جلسة مجلس إدارة خلال السنة المحاسبية 2012.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السادس: تمنح كل النفوذ لكل ممثل قانوني أو مفوض عنه للقيام بكل الإيداعات والإشهار المستوجبة.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات

الشركة التونسية للسكّر
المقر الاجتماعي : شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة باجة -

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية بعنوان السنة المالية 2013 التي ستعقد يوم 28 افريل 2015.

القرار الأول : إن الجلسة العامة العادية، تأخذ بعين الاعتبار التأخير الحاصل في الاستدعاء لهذه الجلسة العامة بسبب تحديد منحة التكرير مع الديوان التونسي للتجارة و تصادق عليه من غير مساس بمصالح المساهمين.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثاني : إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2013 وبالتالي تير و ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءا تاما دون قيد أو شرط على تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2013.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثالث : تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2013 كما يلي :

= 1 734 665,326 دينار سلمي
= 2 688 980,727 دينار سلمي
= 4 423 646,053 دينار سلمي

- الإستهلاكات المؤجلة
- النتائج المؤجلة

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع : طبقا للفصل 19 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكّر تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيدة زهرة الشهيدي ممثلة الدولة (وزارة الصناعة و الطاقة و المناجم) خلفا للسيد عمارة مفتاح، و السيدة حليلة العوشاري ممثلة الدولة (وزارة الفلاحة) خلفا للسيدة دليلة بوزيد لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2016.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

- Suite -

القرار الخامس : طبقاً للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة عضوين بمجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2016 :

- رضا الخلفاوي : ممثل الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي
- آمال ناجي : ممثلة الشركة التونسية للبنك
-

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السادس : تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع مبلغ 300 دينار صافي كمكافأة حضور على كل جلسة مجلس إدارة خلال السنة المحاسبية 2013.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار السابع : تطبيقاً لأحكام الأمر عدد 529 لسنة 1987 المتعلق بضبط طرق و شروط المراجعة السنوية لحسابات المؤسسات العمومية ذات الصبغة الصناعية و التجارية و للفصل 13 من القانون عدد 9 لسنة 1989 المتعلق بالمساهمات و المنشآت العمومية و للقانون عدد 16 لسنة 2009 مؤرخ في 16 مارس 2009 المتعلق بتنقيح و إتمام بعض أحكام مجلة الشركات التجارية عينت الجلسة العامة العادية مراقبي حسابات للشركة التونسية للسكر :و.....و ذلك للسنوات 2014-2015 و 2016.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثامن : تمنح كل النفوذ لكل ممثل قانوني أو مفوض عنه للقيام بكل الإيداعات والإشهار المستوجبة.

وقعت المصادقة على هذا القرار.....

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**MCP ImmoFund**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 09-2015 du 30 janvier 2015

MCP Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « MCP ImmoFund » aura lieu le lundi **27 avril 2015**.

« MCP ImmoFund » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	MCP ImmoFund
Siège social :	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac-II, Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa :	Visa n°15-0896 du 19 mars 2015
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds :	20 000 000 dinars divisé en 20 000 parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	30 janvier 2015
Promoteurs :	MCP Gestion et Attijari Bank
Gestionnaire :	MCP Gestion
Dépositaire :	Attijari Bank
Distributeur :	MCP Gestion

Pour plus d'informations sur « MCP ImmoFund », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 19 mars 2015, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Modern Leasing

Société anonyme au capital de 20 000 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 -
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Modern Leasing, tenue le 27 janvier 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société de 15 000 000 DT pour le porter de 20 000 000 DT à 35 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 10 000 000 DT et ce par l'émission de 2 000 000 nouvelles actions émises au pair d'une valeur nominale de 5 DT chacune. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT et ce par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er Janvier 2015.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa deuxième résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par MODERN LEASING visant à consolider ses ressources à moyen et long terme pour soutenir le développement de l'activité de la société.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 15 000 000 DT répartis comme suit :

- 10 000 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 000 000 actions nouvelles.
- 5 000 000 DT par incorporation de réserves et par émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites ;

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 10 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 2 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission va être opérée au pair, au prix de cinq (5) dinars chacune. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société MODERN LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 2 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) anciennes et ce du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(*)**.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société MODERN LEASING exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT représentant la valeur nominale.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14049049300700024654 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Centre Urbain Nord Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing

.....
 (*): Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **26/06/2015 à 16H à la SIFIB-BH**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par la SIFIB-BH), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la société « MODERN LEASING » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 5 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 1 000 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.**

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **25/05/2015.**

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (1 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (2 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1er janvier 2015.**

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions

- Suite -

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:
Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

Marché des titres

Les actions de la société MODERN LEASING sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 4 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société MODERN LEASING inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **25/05/2015**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 1 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **25/05/2015** séparément des actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2015 au 26/06/2015 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en bourse sur les droits d'attribution commencent à partir de **25/05/2015**.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720106**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720098**» durant la période de souscription préférentielle soit du **25/05/2015** au **26/06/2015 inclus(*)**.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720080**» à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **25/05/2015**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0006720072**» à partir du **25/05/2015**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par SIFIB-BH -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0897 en date du 13 avril 2015, du document de référence de Modern Leasing enregistré par le CMF en date du 02/03/2015 sous le n° 15-001, des indicateurs d'activité de la société relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Modern Leasing - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 108 Tunis Mahrajène, la SIFIB-BH - Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 3ème Etage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène et sur les site Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de Modern Leasing www.modernleasing.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF respectivement au plus tard le 20 et le 30 avril 2015

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **26/06/2015** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER »****Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **17 JUIN 2014**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **173 316 dinars** pour le porter de **10 268 973 dinars** à **10 442 289 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **145 000 DT** et une partie des résultats reportés d'un montant de **28 316 DT**, et ce, par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.**

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

- **Modalité de l'augmentation :**

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune**, à attribuer aux détenteurs des **10 268 973 actions** composant le capital social actuel, à **raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.**

- **La Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} JANVIER 2014**.

- **Cotation en bourse :**

➤ Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.

➤ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

➤ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

- **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« Emprunt subordonné TL 2015-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,60% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,20% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,70% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » est d'un montant de 15 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné TL 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **05 mai 2015** et clôturées au plus tard le **29 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015** les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05 mai 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné TL 2015-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrites dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 juin 2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 juin 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées « Emprunt Subordonné TL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N**.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,90% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 juin 2020** pour la catégorie A et le **29 juin 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 juin 2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 juin 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 juin 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,70% l'an pour la catégorie A et de 7,90% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1575%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné TL 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7289 années** pour la catégorie A et **4,2654 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02 octobre 2014 sous le numéro 14/007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

- Suite -

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **30 mars 2015**.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné TL 2015-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 17/04/2015 le n°15-899, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/10/2014 sous le 007, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 1er trimestre 2015 prévus par la réglementation en vi régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TU LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - C Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers de l'émetteur arrêtés décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la BH réunie le 18/02/2015, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 31 mars 2015 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » d'un montant de 90 millions de dinars. Il a également fixé les caractéristiques et les conditions de cette émission tout en prévoyant deux maturités 5 ans et 7 ans avec deux années de grâce et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,90% brut l'an au minimum et TMM+2,20% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,35% brut l'an au minimum et 7,65% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également donné pouvoir à la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- **Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% sur 5 ans ;**
- **Catégorie B : 7,50% sur 7 ans dont 2 années de grâce.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » est d'un montant de 90 Millions de dinars divisé en 900 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **28 avril 2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **29 mai 2015**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 900 000 obligations subordonnées.

- Suite -

Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du **29 mai 2015**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **12 juin 2015**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts.

En cas de non placement intégral de l'émission au **12 juin 2015**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **28 avril 2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, de SIFIB BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 16).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : « Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires agréés mandatés TUNISIE VALEURS et SIFIB BH.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 mai 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **29 mai 2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29 mai 2020** pour la catégorie A et le **29 mai 2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 mai** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29 mai 2016**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29 mai 2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29 mai 2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,8075% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015» sont émises selon deux catégories :

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 15/04/2015 sous le n° 15-002.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Le 21 février 2013, la notation était "B+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Le 20 août 2013, la notation a été révisée à la baisse à "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

Cette notation a été maintenue en date du 05 décembre 2014, soit "B" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négatives".

En date du 27 mars 2015, l'agence de notation a confirmé de nouveau la notation "B" à long terme, "B" à court terme et a relevé les perspectives d'avenir de "négatives" à "stables".

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

A fin Mars 2015, il existe deux emprunts obligataires émis par la BH et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « BH 2009 » et « BH 2013-1 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE DE L'HABITAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **Tunisie Valeurs** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BANQUE DE L'HABITAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou

- Suite -

avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 15/04/2015 sous le numéro 15-0898 et du document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » enregistré par le CMF en date du 15/04/2015 sous le n°15-002.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, SIFIB BH, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le **30/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **18/02/2015** d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **05/05/2015** et clôturées au plus tard le **13/07/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/07/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/07/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **05/05/2015** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 220,5 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 78 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 33,5 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2015-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « ATL 2015-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/07/2015**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **13/07/2020** pour les catégories A et B et le **13/07/2022** pour la catégorie C.

- Suite -

Paie ment :

Le paie ment annuel des intéré ts et le rembourse ment du capital dû seront effectués à terme échu, le **13 Juillet** de chaque année.

Le premier rembourse ment des intéré ts aura lieu le **13/07/2016** pour toutes les catégories.

Le premier rembourse ment en capital aura lieu le **13/07/2016** pour les catégories A et B et le **13/07/2018** pour la catégorie C.

Les paie ments des intéré ts et les rembourse ments du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

- Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65% l'an.
- Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an.

Ce taux n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt

Marge actuarielle (Taux variable) :

2,30% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de **5 ans** pour les Catégories A et B et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de rembourse ment du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur rembourse ment final. Cette durée est de **3 ans** pour les Catégories A et B et de **5 ans** pour la Catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intéré t et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unité de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intéré ts.

- La duration de la Catégorie A est de **2,730** années.
- La duration de la Catégorie C est de **4,269** années.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intéré ts des obligataires. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intéré ts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intéré ts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 12 Février 2015 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; perspective : négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;
- Risque souverain en monnaie étrangère : BB- ; perspective : négative ;
- Risque souverain en monnaie locale : BB ; perspective : négative.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23/03/2015 la note « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2015-1 ».

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Au 31/03/2015, il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, l'ATL a clôturé en date du 22 janvier 2015 l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 ». Cet emprunt n'est pas encore négociable à la bourse de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-900 en date du 17 avril 2015, du document de référence « ATL 2014 » enregistré par le CMI sous le n°14-011 en date du 21 novembre 2014, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2015 et le 30 avril 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 23 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,974%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,993%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,001%	999,690
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,011%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,030%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,049%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,072%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,086%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,102%	1 001,109
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,105%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,124%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,376%	925,856
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,462%	996,438
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,754%	1 019,890
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,172
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	980,896
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	805,351
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,333
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,667
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,751
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,454
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,579
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,562
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,476

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,667	154,681		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,667	13,669		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,620	100,627		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,408	1,409		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,821	37,825		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,390	51,395		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	164,249	165,094		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	577,737	583,191		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	116,737	117,264		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	128,040	128,223		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,858	122,214		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	113,160	113,233		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	101,204	101,534		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	132,794	133,883		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,279	91,741		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,169	103,043		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	107,728	108,467		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	108,307	108,997		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 465,153	1 467,982		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 396,354	2 398,362		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	111,786	112,155		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,940	105,203		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,363	132,976		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	128,672	130,392		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,992	16,163		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 221,125	5 251,389		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 079,648	5 112,859		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,363	2,371		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,064	2,068		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,097	1,105		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
33 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,001		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,885	109,898
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,128	105,138
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,059	103,069
38 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	104,001	104,012
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,326	105,339
40 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,090	108,101
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,722	105,734
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,150	104,160
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,107	104,116
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,252	106,263
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,206	103,215
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,424	105,435
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,661	104,673
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,897	107,908
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,904	106,915
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,422	104,432
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,813	103,824
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,952	105,963
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,075	104,086
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,946	104,956
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,035	106,044
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,995	104,007
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,700	100,710
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,043	106,053
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,544	103,554

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,656	10,657
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,052	104,063
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,352	105,364
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,418	100,428
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,689	102,772
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,441	64,858
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	148,742	148,833
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 502,276	1 505,528
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	114,381	114,652
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,975	113,302
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	86,363	86,590
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,497	17,566
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	279,932	280,717
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,415	31,465
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 374,706	2 383,716
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,976	75,953
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,507	57,507
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,171	98,255
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,104	105,309
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	92,475	93,010
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,374	11,398
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,446	12,497
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,862	15,981
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,009	15,116
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,469	13,516
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,813	11,812
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,752	10,749
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,801	10,803
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	130,877	131,237
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	126,427	126,769
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,387	10,424
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	103,752	104,122
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,765	20,784
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	75,041	75,739
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	77,752	78,599
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,816	97,650
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,561	85,942
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,192	97,572
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,594	105,793
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,842	8,858
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,733	6,781
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	100,562	101,043
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	105,472	105,232
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,015	99,784
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	142,550	143,086
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,731	9,923
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,336	118,329
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,156	119,341
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,780	105,868
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	101,612	102,192
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,826	187,401
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,014	171,766
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	149,867	149,907
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 017,999	13 025,330
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,977	19,056
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,623	138,344
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	101,998	102,109
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,007	119,773
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 564,795	8 597,018
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,012	9,061
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,804	99,836
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,956	103,024
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,065	9,107
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,734	99,141

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Lease » et l'ouverture au public de FCP INNOVATION, FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, FCP HAYETT MODERATION, FCP HAYETT PLENITUDE, FCP HAYETT VITALITE , FCPR IntilaQ For Growth et FCPR IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébolba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-	71 783 995
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768

98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GAT ASSURANCES

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT ASSURANCES** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI et Mr Fehmi LAOUIRINE.

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC Actifs incorporels	A 1	6 254 203	4 650 514	1 603 689	1 507 879
AC11 Investissements de recherche et développement		6 254 203	4 650 514	1 603 689	1 507 879
AC14 Acomptes versés					
AC Actifs corporels d'exploitation	A 1	13 669 888	8 280 408	5 389 480	5 447 163
AC21 Installations techniques et machines		11 789 550	6 833 539	4 956 011	4 964 482
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 873 069	1 446 869	426 200	475 412
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		7 269	0	7 269	7 269
AC Placements		221 987 059	16 448 659	205 538 400	231 442 472
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 2	34 387 356	13 597 513	20 789 843	25 232 952
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 871 979	12 958 324	7 913 655	8 447 199
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 285 922	638 699	5 647 223	6 556 788
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		7 229 455	490	7 228 965	10 228 965
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 2	14 150 912		14 150 912	14 056 812
AC33 Autres placements financiers	A 2	171 604 750	2 851 146	168 753 604	189 818 360
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		49 995 078	2 851 146	47 143 932	57 870 450
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		60 637 563		60 637 563	69 017 284
AC333 Prêts hypothécaires				0	0
AC334 Autres Prêts		120 910	0	120 910	126 761
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		60 851 199		60 851 199	62 803 865
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 2	1 844 041		1 844 041	2 334 348
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 3	49 201 066		49 201 066	49 751 928
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 010 494		7 010 494	7 197 673
AC530 Provisions pour sinistres Vie				0	94 360
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		41 676 713		41 676 713	40 788 739
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		513 859		513 859	1 179 181
AC561 Autres Provisions		0		0	491 975
AC Créances	A 4	84 053 312	20 364 712	63 688 600	84 621 754
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe		59 781 647	19 385 890	40 395 757	43 228 553
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	7 808 991	2 059 243	5 749 748	4 948 010
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	44 528 682	15 996 217	28 532 465	32 841 189
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	7 443 974	1 330 430	6 113 544	5 439 354
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 4.4	16 996 305		16 996 305	27 523 091
AC63 Autres Créances	A 4.5	7 275 360	978 822	6 296 538	13 870 110
AC631 Personnel		202 629	122 307	80 322	58 651
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 850 583	9 305	4 841 278	5 742 952
AC633 Débiteurs divers		2 222 148	847 210	1 374 938	8 068 507
AC Autres éléments d'Actif	A 5	22 851 423	365 620	22 485 803	15 327 912
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 5.1	12 604 411	365 620	12 238 791	5 718 561
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 5.2	5 915 595		5 915 595	5 476 100
Autres charges à répartir	A 5.3	921 129		921 129	904 602
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 5.4	3 410 288	0	3 410 288	3 228 649
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		3 073 892		3 073 892	2 812 660
AC733 Autres comptes de régularisation		336 396	0	336 396	415 989
Total de l'Actif :		398 016 951	50 109 913	347 907 038	388 099 108

Annexe n°2			
Capitaux propres et passif du Bilan	<i>Notes</i>	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		15 084 744	15 098 103
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		-13 852 142	-17 983 899
Total capitaux propres avant résultat :		51 321 901	47 203 504
CP6 Résultat		7 417 127	4 131 757
Total capitaux propres avant affectation :	CP1	58 739 029	51 335 261
Autres Passif financiers		<u>3 225</u>	<u>6 421</u>
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 1	1 778 422	2 098 377
PA23 Autres provisions		1 778 422	2 098 377
PA3 Provisions techniques brutes	P 2	220 345 598	252 254 981
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	30 373 665	32 847 227
PA320 Provisions d'assurances Vie	P 2.2	0	34 527 966
PA330 Provisions pour sinistres Vie	P 2.3	0	833 481
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		0	25 877
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie		2 496 529	2 070 579
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie	P 2	181 033 072	174 279 220
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		615 480	1 839 168
PA360 Autres provisions techniques Vie			
PA361 Autres provisions techniques Non Vie	P 2	5 826 852	5 831 463
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 3	46 646 707	46 067 637
PA6 Autres dettes	P 4	15 395 857	31 531 522
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 4.1	5 913 853	7 318 924
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 913 853	7 318 924
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		0	0
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 4.2	55 152	76 215
PA63 <u>Autres dettes</u>	P 4.3	9 426 852	24 136 384
PA631 Dépôts et cautionnements reçus			
PA632 Autres Dettes		34 884	43 758
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.1	3 064 643	2 914 787
PA634 Crédoeurs divers	P 4.3.2	6 327 325	21 177 839
PA7 Autres passifs		4 998 200	4 804 909
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 5	4 998 200	4 804 909
Total des capitaux propres et du Passif :		347 907 038	388 099 108

	Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
			brutes		nettes	nettes
			Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PRNV1	<u>Primes acquises</u>		129 623 203	-39 128 072	90 495 131	88 630 260
	PRNV11 Primes émises et acceptées		127 149 641	-38 940 893	88 208 748	89 014 766
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		2 473 562	-187 179	2 286 383	-384 506
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		10 466 425		10 466 425	9 996 418*
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>		161 857		161 857	186 536
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>		-90 173 213	15 135 325	-75 037 888	-77 564 486*
	CHNV11 Montants payés		-83 569 121	14 319 828	-69 249 293	-68 821 971*
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-6 604 092	815 497	-5 788 595	-8 742 515
CHNV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		-491 625	-21 327	-512 952	-914 552
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				0	0
CHNV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-24 685 103	8 099 279	-16 585 824	-15 928 927*
	CHNV41 Frais d'acquisition		-22 275 703		-22 275 703	-20 971 113*
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHNV43 Frais d'administration		-2 409 400		-2 409 400	-2 194 716*
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			8 099 279	8 099 279	7 236 902
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>		-4 818 554		-4 818 554	-5 976 668*
RTNV	<u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>		20 082 990	-15 914 795	4 168 195	-1 571 419*

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n°4		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie			Brutes			nettes
			Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PRV1	Primes		5 776 403	-586 514	5 189 889	5 268 381
	PRV11 Primes émises et acceptées		5 776 403	-586 514	5 189 889	5 268 381
PRV2	Produits de placements		1 661 967		1 661 967	2 017 928
	PRV21 Revenus des placements		1 661 967		1 661 967	2 017 928
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements				0	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements				0	0
PRV4	Autres produits techniques				0	0
CHV1	Charge de sinistres		-2 356 647	489 724	-1 866 923	-1 296 168 *
	CHV11 Montants payés		-1 938 621	413 991	-1 524 630	-1 795 371 *
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-418 026	75 733	-342 293	499 203
CHV2	Variation des autres provisions techniques		-2 731 252	230 628	-2 500 624	-923 961
	CHV21 Provisions d'assurance vie		-2 731 252	230 628	-2 500 624	-923 961
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV4	Frais d'exploitation		-1 016 091	59 157	-956 934	-1 016 885 *
	CHV41 Frais d'acquisition		-575 624		-575 624	-1 042 528 *
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHV43 Frais d'Administration		-440 467		-440 467	-38 710 *
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			59 157	59 157	64 353
CHV5	Autres charges techniques		-218 657		-218 657	-274 670 *
CHV9	Charges des placements		-215 014	0	-215 014	-351 036 *
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-215 014		-215 014	-351 036 *
	CHV92 Correction de valeur sur placements				0	
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements				0	
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		900 709	192 995	1 093 704	3 423 589 *

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n°5 Etat de Résultat	Notes	Etat de Résultat Au 31/12/2014	Etat de Résultat Au 31/12/2013
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		4 168 195	-1 571 419 *
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		1 093 704	3 423 589 *
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		14 933 100	14 271 298
PRNT11 Revenus des placements		14 933 100	14 271 298
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		-1 931 943	-2 482 613 *
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-1 931 943	-2 482 613 *
CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		-10 466 425	-9 996 418 *
PRNT2 Autres produits non techniques		677 183	1 065 739
CHNT3 Autres charges non techniques		-769 408	-578 419
Résultats provenant des activités ordinaires		7 704 406	4 131 757
CHNT4 Impôts sur le Résultat		-287 279	0
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		7 417 127	4 131 757
Résultat net après modifications comptables :		7 417 127	4 131 757

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2014	31/12/2013
HB1 Engagements reçus		1 234 039	1 201 333
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	654 390
<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		579 649	546 943
HB2 Engagements donnés		3 934 289	18 588 640
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	0
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		3 934 289	18 588 640
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	E1	132 052 199	128 414 168
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	77 962 779	70 113 263
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3		
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4		
E5 Commissions versées sur les acceptations	E5		
E6 Décaissements de primes pour les cessions	E6	16 186 638	13 907 079
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	10 550 892	20 130 364
E8 Commissions reçues sur les cessions	E8		
E9 Commissions versées aux intermédiaires	E9	13 004 086	12 459 802
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	18 082 619	18 168 186
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12		
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	241 980 870	164 804 192
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	266 297 015	130 373 487
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	18 801 878	17 653 906
E16 Produit financiers reçus	E16	16 492 655	11 473 189
E17 Impôts sur les bénéfices payés	E17		
E18 Autres mouvements	E18	-39 230 373	-1 136
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		143 516	-6 714 084
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	1 079 593	3 280 073
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	122 550	29 900
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		-957 043	-3 250 173
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	F1	7 431 400	12 568 600
F2 Dividendes et autres distributions	F2	-97 643	-87 045
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4 Remboursements d'emprunts	F4		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		7 333 757	12 481 555
Variations de trésorerie		6 520 230	2 517 298
Trésorerie de début d'exercice		5 718 561	3 201 263
Trésorerie de fin d'exercice		12 238 791	5 718 561

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration, la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytiques de répartition des charges (par nature / par destination).

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérives des sinistres (IBNR & IBNER)

Définition (Réf : NCT 29)

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

Méthodologie GAT :

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

Description de l'appliquatif utilisé :

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

Définition :

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Mode de calcul :

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

Méthodologie GAT :

- **Contrats individuels :**

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- **Contrats collectifs :**

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

3.2 Provisions pour sinistres à payer vie

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

3.3 Provision pour frais de gestion

Définition :

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

Mode de calcul :

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

Méthodologie GAT :

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

3.4 Autres provisions techniques :

3.4.1 Prévision des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Pour l'exercice 2014, le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

3.4.2 Provisions mathématique des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédirentiers. L'âge du crédirentier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.4.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.:

3.4.4 Provision pour égalisation

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

3.4.5 Provision pour équilibrage

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision

sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nettes au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

3.4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

3.4.7 Provisions pour dépréciation des créances

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 0% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2014;
- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2013 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2012 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ;

4. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2014 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charges par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2014 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2014 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1- La présentation des états financiers

"Le bilan clos au 31 décembre 2014 totalise 347.907.038 dinars contre 388.099.108 dinars au 31 décembre 2013, accusant ainsi une baisse de 10.356%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2014 à 132.237.811 dinars contre 131.766.393 dinars à fin décembre 2013, accusant ainsi une augmentation de 471.418 dinars soit 0.36%. La situation au 31 décembre 2014 dégage un bénéfice net d'impôt 7.417.127 dinars contre un bénéfice de 4.131.757 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 205.538.400 dinars contre 231.442.472 dinars au 31 décembre 2013, soit une diminution de 25.904.072 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une diminution de 31.909.384 dinars en passant de 252.254.981 dinars au 31 décembre 2013 à 220.345.598 dinars au 31 décembre 2014.

2- Les notes complémentaires

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F.1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2014 une valeur brute de 19.924.091 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	1 279 163
Logiciel Software	4 010 500
Fonds Commercial	35 000
Ressources Externes Intégration	929 540
Mobilier et matériel d'exploitation	13 669 888
Total	19 924 091

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 12.930.922 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 6.993.169 dinars contre 6.955.042 dinars l'exercice précédent.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- La valeur d'origine ;

- Les acquisitions ou cessions ;
- Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- Et la valeur comptable nette.

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 205.538.400 dinars contre 231.442.472 dinars en 2013. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2014 s'élèvent à 16.448.659 dinars contre 16.033.024 dinars au 31 décembre 2013. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	34 387 356	13 597 513	20 789 843
Bon de trésors et obligations	60 637 563	-	60 637 563
Actions et parts d'OPCVM	64 145 990	2 851 146	61 294 844
Placement monétaire et autres prêts et liquidités	60 972 109	-	60 972 109
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 844 041	-	1 844 041
Total	221 987 059	16 448 659	205 538 400

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2014 pour un montant de 49.201.066 dinars contre 49.751.928 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une diminution de 550.862 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour primes non acquises	7 010 494	7 197 673
Provisions pour sinistres à payer	41 676 713	40 883 099
Provisions mathématiques	0	491 975
Provisions pour réserves de stabilité	513 859	1 179 181
Total	49 201 066	49 751 928

Note A4 : CREANCES

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2014 pour un montant brut de 84.053.312 dinars et un montant net de 63.688.600 dinars contre un montant brut de 102.517.905 dinars et un montant net de 84.621.754 dinars à fin décembre 2013. Le détail des créances se présente comme suit :

Libellé	31.12.2014			31.12.2013		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	7 808 991	2 059 243	5 749 748	6 405 228	1 457 218	4 948 010
Autres créances nées d'opér. d'assurance directes	44 528 682	15 996 217	28 532 465	47 209 397	14 368 208	32 841 189
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	7 443 974	1 330 430	6 113 544	6 552 334	1 112 980	5 439 354
Créances nées d'opér. de réassurance	16 996 305		16 996 305	27 523 091		27 523 091
Personnel & cptes rattachés	202 629	122 307	80 322	192 064	133 413	58 651
Etat et org de sécurité sociale	4 850 583	9 305	4 841 278	5 752 257	9 305	5 742 952
Débiteurs divers	2 222 148	847 210	1 374 938	8 883 534	815 027	8 068 507
Total	84 053 312	20 364 712	63 688 600	102 517 905	17 896 151	84 621 754

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente à fin décembre 2014 un solde de 5.749.748 dinars contre 4.948.010 dinars à fin décembre 2013 soit une augmentation de 801.738 dinars. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Primes acquises et non émises	7 808 991	6 405 228
Primes à annuler	2 059 243	1 457 218
Total	5 749 748	4 948 010

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2014	31/12/2013
PANE Automobile	196 531	144 882
PANE Incendie	824 424	659 677
PANE Transport	960 793	622 764
PANE RD	73 730	24 600
PANE Santé	4 486 968	4 148 532
PANE Vie	210 469	88 055
PANE RS	154 937	186 463
PANE RC	697 483	530 255
PANE Assistance	44 046	
TOTAL	7 649 381	6 405 228

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2014	31/12/2013
Automobile	1 100 682	676 944
Incendie	255 404	296 562
Transport	15 180	19 131
RD	55 506	34 132
Santé	348 938	221 002
Vie	102 147	8 714
RS	148 316	69 744
RC	33 068	130 989
TOTAL	2 059 243	1 457 218

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Le solde brut de ce poste est de 44.528.682 dinars au 31 décembre 2014. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2014 une valeur de 15.996.217 dinars contre 14.368.208 dinars en 2013 détaillées comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions sur primes à recevoir	4 991 580	4 398 629
Provisions contentieux	5 561 412	4 558 063
Provisions sur les créances des agents	4 866 680	4 834 971
Provisions sur débiteurs divers	576 545	576 545
Total	15 996 217	14 368 208

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 788.794 dinars à fin décembre 2014 contre 2.339.740 dinars à fin décembre 2013. Ce poste est provisionné à hauteur de 576.545 dinars à fin décembre 2014.

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde à fin 2014 totalise 7.443.974 dinars contre 6.552.334 dinars à fin décembre 2013.

Ce poste est provisionné à hauteur de 1.330.430 dinars à fin décembre 2014.

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2014 pour un montant de 16.996.305 dinars contre 27.523.091 dinars à fin décembre 2013 :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
C/C cessionnaires STAR	443 994	443 994
C/C autres réassureurs	16 552 311	27 079 097
Total	16 996 305	27 523 091

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2014 est 6.296.538 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Personnel & comptes rattachés	80 322	58 651
Etat et organismes de sécurité sociale	4 841 278	5 742 952
Actionnaires, capital non appelé		7 500 000
Débiteurs divers	1 374 938	568 507
Total	6 296 538	13 870 110

Les débiteurs divers de l'exercice 2014 ont été provisionnés à hauteur de 847.210 dinars.

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant net de 22.485.803 dinars contre 15.327.912 dinars à fin décembre 2013, qui se détaille comme suit :

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2014 un total brut de 12.604.411 dinars contre 6.080.002 dinars à fin décembre 2013 ventilé de la manière suivante

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Caisse	735	947
Banques et chèques postaux	12 603 676	6 079 055

Total	12 604 411	6 080 002
--------------	-------------------	------------------

Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2014 une valeur de 365.620 dinars contre 361.441 dinars à la clôture de l'exercice 2013.

A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :

Cette rubrique présente à fin 2014 un solde de 5.915.595 dinars contre 5.476.100 dinars à fin 2013.

A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 921.129 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CGI, UMANIS, TALYS.

A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste totalise à fin 2014 un montant net de 3.410.288 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et loyers courus non échus	3 073 892	2 812 660
Autres comptes de régularisation	336 396	415 989
Total	3 410 288	3 228 649

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Produits à recevoir	18 649	49 423
Charges payées ou comptabilisées d'avance	222 756	133 097
Différence sur les prix de remboursement à amortir	94 991	233 469
Total	336 396	415 989

F.1.2 - NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45.000.000 dinars constitués de 4.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 58.739.029 dinars contre 51.335.261 dinars au 31 décembre 2013 enregistrant une variation de 7.403.768 dinars.

Comptes	Total au 31/12/2013	Mouvements de la période	Affectation du Résultat 2013	Total au 31/12/2014
Capital Social	45 000 000			45 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves Légales	727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves Spéciale de Réév Légale	345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955			5 088 955
Primes d'Emission	12 800 000			12 800 000
Résultats Reportés	-14 800 257		4 131 757	-10 668 500
Modifications comptables affectant le résultat reporté	-3 183 642			-3 183 642
Fond Social	160 982	-13 360		147 622
Capitaux Propres avant Résultat	47 203 504			51 321 902
Résultat de la période	4 131 757	7 417 127	-4 131 757	7 417 127
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	51 335 261	7 417 127	-4 131 757	58 739 029

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2014 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 20 174 044 DT détaillées comme suit:

Rubriques	Solde au 31/12/2014
Réserves Facultatives	1 371 533
Réserves Légales	727 904
Réserves de Garantie	37 685
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955
Primes d'Emission	12 800 000
Fond Social	147 622
TOTAL	20 174 044

F.1.3 - NOTE SUR LE PASSIF

Note P 0 : Autres Passif financiers

Ce poste totalise un montant net de 3.225 dinars au 31 décembre 2014. Il a été constitué au titre d'un contrat crédit-bail auprès de la société Technopointe pour l'acquisition de cinq photocopieurs.

Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 1.778.422 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour pensions et obligations similaires. Le montant de cette provision totalisait un montant de 2.098.377 à la clôture de l'exercice 2013.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour congé payé	870 678	1 135 377
Provisions pour risque fiscal et social	507 744	523 000
Prévision de recours en faveur des réassureurs	400 000	440 000
TOTAL	1 778 422	2 098 377

Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques totalisent 220.345.598 dinars contre 252.254.981 dinars au 31 décembre 2013 accusant ainsi une baisse de 31.909.383 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour primes non acquises	30 373 665	32.847.227
Provisions pour sinistres	187 235 032	179.671.884
Prévisions de recours à encaisser	- 6 201 960	-4.559.183
Provisions pour PB & Ristournes	2 496 529	2.096.456
Provisions pour égalisation	615 480	1.839.168
Provisions mathématiques Vie	0	34.527.966
Autres provisions techniques (Non Vie)	5 826 852	5.831.463
TOTAL	220 345 598	252.254.981

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2014 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme comptable et qui s'élèvent à 6.201.960 dinars au 31 décembre 2014 contre 4.559.183 dinars au 31 décembre 2013.

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente un montant de 30.373.665 dinars à fin décembre 2014 contre 32.847.227 dinars au 31 décembre 2013 soit une baisse de 2.473.562 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit :

Branches	31/12/2014	31/12/2013
Automobile	21 618 055	23 975 756
Incendie	2 387 060	2 253 436
Transport	1 338 168	905 874
RD	708 974	799 189
Santé	-	109 461
Assistance Voyage	283 564	272 591
RS	807 648	3 155 317
RC	2 815 729	465 961
Acceptation	414 467	909 642
TOTAL	30 373 665	32 847 227

P 2-2 Provisions mathématiques Vie :

Les provisions mathématiques vie au 31 décembre 2014 ont un solde nul pour cause de transfert du portefeuille vie à la société du groupe GAT VIE. Ces provisions avaient une valeur de 34.527.966 dinars au 31 décembre 2013

P 2.3 – Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer non vie s'élève à 181.033.072 dinars en 2014 contre 174.279.220 dinars en 2013.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 6.201.960 dinars à fin décembre 2014 contre 4.559.183 dinars à fin décembre 2013.

P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.826.852 dinars en 2014 contre 5.831.463 dinars en 2013 et se détaillent comme suit :

- Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2014 une valeur de 3.454.948 dinars contre 3.459.558 dinars au 31 décembre 2013.
- La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2013 totalise 2.371.904 dinars est restée inchangée au 31 décembre 2014.

Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2014 pour un solde de 46.646.707 dinars contre 46.067.637 dinars au 31 décembre 2013.

Note P 4 – AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2014 une valeur de 15.395.857 dinars contre 31.531.522 dinars à fin décembre 2013. Ce poste regroupe les éléments suivants :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 913 853	7 318 924
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	76 214
Personnel	34 884	43 758
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 064 643	2 914 786
Créditeurs divers	6 146 870	20 997 384
Provisions/créditeurs divers	180 455	180 455
Total	15 395 857	31 531 522

P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Ce poste atteint à fin décembre 2014 une valeur de 5.913.853 dinars contre 7.318.924 dinars à fin décembre 2013 soit une baisse de 1.405.071 dinars, il est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Dettes en C/C envers les agents et succursales	4 428 123	4 670 933
Provisions pour primes	1 195 898	1 180 858
Dettes envers les co-assureurs	12 834	12 834
C/C GAN IARD	3 013	3 013
C/C co-assureurs – Primes	273 985	1 451 286
Total	5 913 853	7 318 924

P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2014 pour un solde de 55.152 dinars contre 76.215 dinars au 31 décembre 2013, il est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Compte des Cédantes et rétrocedantes	55 152	55 152
C/C Mutuaide Assistance	-	21 063
Total	55 152	76 215

P 4.3 – Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 9.426.852 dinars contre 24.136.384 dinars à fin 2013 soit une baisse de 14.709.532 dinars.

P 4.3.1 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 3.064.643 dinars au 31 décembre 2013 contre 2.914.787 dinars à fin décembre 2013. Ces dettes sont réparties comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Taxes d'assurances	1 464 801	1 397 517
Etat retenue à la source	83 394	128 569
Etat, Impôt et Taxes TVA	316 478	252 682
Organismes de sécurité sociale	1 199 970	1 136 019
Total	3 064 643	2 914 787

P 4.3.2 – Crédoeurs divers :

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2014 un solde de 6.327.325 dinars contre 21.177.839 dinars à fin décembre 2013.

Note P 5 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 2014 un montant de 4.998.200 dinars contre 4.804.909 dinars au 31 décembre 2013.

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus perçus d'avance	702 860	50 993
Charges à payer	2 464 819	2 649 057
Différence/Prix de rembt à percevoir	553 598	602 239
Produits constatées d'avance	635 283	946 122
Régul. commissions sur PANE	641 640	556 498
Total	4 998 200	4 804 909

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

F 2.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F 2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F 2.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

F 2.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2014 comme suit :

Eléments	2013	Structure	2014	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	227	100,0%	219	100,0%	3,7%
Répartition par collègue					
Cadre	158	69,6%	154	70,3%	2,6%
Agent de maîtrise	60	26,4%	56	25,6%	7,1%
Agent d'exécution	9	4,0%	9	4,1%	0,0%
Taux d'encadrement	69,604%		70,320%		-1,0%
Parité					
Hommes	125	55,1%	121	55,3%	3,3%
Femmes	102	44,9%	98	44,7%	4,1%
Age moyen	39		39		0,0%
Ancienneté moyenne	11		11		0,0%
Répartition par type de contrat					
CDD+SIVP	16	7,0%	9	4,1%	77,8%
CDI	211	93,0%	210	95,9%	0,5%
Départs	28	12,3%	11	5,0%	154,5%
Recrutements	9	4,0%	4	1,8%	125,0%
Turnover	8,15%		3,30%		146,7%

Eléments	2014	Structure	2013	Structure	Evolution
Salaires	9 390 201	81.5%	8 683 972	80.4%	8.1%
Charges sociales	2 128 137	18.5%	1 722 615	15.9%	23.5%
Autres charges			394 375	3.7%	
Frais du personnel	11 518 338	100,0%	10 800 962	100,0%	-0,5%

F 2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 13.004.086 dinars en 2014 contre 11.182.912 dinars en 2013.

F 2.6 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 654.390 dinars contre 654.390 dinars à fin 2013, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 579.649 dinars en 2014 contre 546.943 dinars en 2013.

Le montant des engagements donnés représente des traites en contrepartie de règlements sinistres et qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3.934.289 dinars.

F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :

Au 31 décembre 2014, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 143.516 dinars contre -6.714.084 dinars au 31 décembre 2013.

F4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :

A fin décembre 2014, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -957.043 dinars contre -3.250.173 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

F4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :

Ce flux enregistre à fin décembre 2014, un montant de 7.333.757 dinars contre 12.481.555 dinars au 31 décembre 2013.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2014 s'élève à 12.238.791 dinars contre 5.718.561 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de 6.520.230 dinars.

F.5 – NOTE SUR LES CLEFS DE REPARTITION :

Il est à noter que courant 2014 GAT ASSURANCES a effectué une mission interne de mise à jour des clefs de répartition analytique.

Cette actualisation des clés de répartitions utilisées dans le processus de ventilation des frais généraux par destination est nécessaire vu qu'aucune mise à jour n'a été effectuée depuis 2004.

Nous avons procédé à un changement de présentation au niveau des annexe 3, annexe 4, annexe 5, annexe 12 et annexe 13 concernant l'exercice 2013 pour des besoins de comparabilité.

L'impact de ces retraitements se présente comme suit :

- Une diminution du résultat technique non vie (annexe 3) du 283.958 DT suite à l'actualisation des clefs en passant de -1.287.460 DT à -1.571.419 DT.
- Une amélioration du résultat technique vie (annexe4) de 295.305 DT suite à l'actualisation des clefs en passant de 3.128.284 DT à 3.423.589 DT.

La variation dans les postes des frais d'exploitation entre résultat Vie et Résultat non Vie est détaillée comme suit :

Frais d'Exploitation	2013 publié (anciennes clefs)		2013 retraité (nouvelles clefs)		Variation Non	Variation Vie
	Résultat Non Vie	Résultat Vie	Résultat Non Vie	Résultat Vie	Résultat Non Vie	Résultat Vie
Frais d'acquisition	19 726 962	496 715	20 971 113	568 998	-1 244 151	-72 282
Frais d'administration	5 117 235	405 432	2 194 716	38 710	2 922 519	366 722
Autres charges techniques	8 044 367	63 642	5 976 668	274 671	2 067 699	-211 029
Autres frais de gestion sinistres	5 869 337	267 799	9 836 125	45 302	-3 966 788	222 497
charges de placement	207 242	34 557	270 479	45 160	-63 237	-10 602
Total					-283 958	295 305

F.6 - Note sur les parties liées :

- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 23 270 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 14 091 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les charges de gardiennage et de syndic pour respectivement 2 390 dinars et 390 dinar.
- GAT ASSURANCES a transféré son activité vie à sa filiale GAT vie suite à la décision de l'AGE et sur autorisation du CGA. Le montant global du dit transfert s'élève à 38 330 108 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé 2 023 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623 549 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 150 429 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 10 638 dinars et 9 144 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 591 208 dinars et 24 481 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2014.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 404 072 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 42 839 Dinars et de 12 524 dinars.
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiale GAT VIE, GAT IMMOBILIER GAT Investissement des soldes compensés débiteurs au 31/12/2014 respectivement de 1 000 539 dinars, 51 465 dinars et 63 064 dinars.
- Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2014 un solde débiteur du compte d'intermédiaire ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES, net des commissions, de 1 343 222 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.

F.7- Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TABEAU D'AMORTISSEMENTS
AU 31 Décembre 2014

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS		REGULARISATION & CESSION	VALEURS D'ACQUISITION AU 31.12.2014	TAUX %	AMORTISSEMENTS			V. C. N	
	Au 31/12/2013	2014				REGULARISATIO N & CESSION	2014	AU 31.12.2013		CUMULES
Logiciel Software	3 541 940	468 560	0	4 010 500	20	2 695 331	320 004	0	3 015 335	995 165
Ressources Externes Intégration	806 198	123 342	0	929 540	20	1 79 353	169 088	0	348 441	581 100
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163	0	0	1 279 163	33	1 279 163	0	0	1 279 163	0
Fonds commercial	35 000	0	0	35 000	20	575	7 000	0	7 575	27 425
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 317 588	17 052	0	1 334 640	10	932 199	66 371	0	998 570	336 069
Immeubles et Terrain d'exploitation	20 745 863	126 116	0	20 871 979	5	12 298 664	659 659		12 958 323	7 913 655
Immeubles et terrain Hors exploitation	7 186 922	0	901 000	6 285 922	5	630 134	130 663	122 098	638 699	5 647 223
Matériel de Transport	1 304 085	0	299 836	1 004 248	20	909 142	187 521	260 694	835 969	168 279
Autres Mobiliers et Matériels	61 354	0	0	61 354	10	61 354	0	0	61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 667 770	0	6 354	3 661 416	10	2 794 673	152 009	4 818	2 941 864	719 552
Aménagement Siège : Travaux	1 346 373	617 075	0	1 963 448	10	89 709	160 490	0	250 200	1 713 249
Aménagements des Agences intérieurs et extérieurs	1 215 057	119 549	0	1 334 606	10	0	0	0	0	1 334 606
Siège : Enseigne	224 493	80 539	0	305 032	10	22 395	27 959	0	50 354	254 679
Petit Matériel d'Exploitation	435 802	17 744	0	453 546	20	356 325	30 619	0	386 944	66 601
Oeuvres et Arts	23 530	0	0	23 530		12 984	0	12 984	0	23 530
Matériel d'Exploitation Informatique	2 983 472	6 394	0	2 989 866	15	2 421 274	181 781	0	2 603 055	386 812
Hardware DOSI	525 754	5 179	0	530 933	20	65 329	86 770	0	152 098	378 834
Dépôt et Cautionnement	7 269	0	0	7 269						7 269
T O T A U X	46 707 633	1 581 549	1 207 189	47 081 992		24 748 603	2 179 935	400 594	26 527 944	20 554 048

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions						V.C.N. à la clôture:			
	A l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)			A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions		Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement	5 662 301	591 902	0	6 254 203	4 154 422		496 092					4 650 514	0	1 603 689
1.2 Concessions, brevets, licences, marques												0	0	0
1.3 Fonds de commerce												0	0	0
1.4 Acomptes versés	5 662 301	591 902	0	6 254 203	4 154 422	0	496 092	0	0	0	0	4 650 514	0	1 603 689
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	11 267 004	828 735	306 189	11 789 550	6 302 522		796 530		265 512			6 833 539	0	4 956 011
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 838 273	34 796		1 873 069	1 362 861		96 990		12 984			1 446 868	0	426 201
2.3 Acomptes versés	7 269			7 269								0	0	7 269
	13 112 546	863 531	306 189	13 669 888	7 665 383	0	893 521	0	278 496	0	0	8 280 408	0	5 389 480
3. Placements														
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 932 786	126 116	901 000	27 157 901	12 928 798		790 322		122 098			13 597 023	0	13 560 878
3.2 Placements dans les entreprises liées	24 285 777	94 100	3 000 000	21 379 877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 379 877
3.2.1 Parts	24 285 777	94 100	3 000 000	21 379 877										
3.2.2 Bons et obligations														
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts														
3.3.2 Bons et obligations														
3.4 Autres placements financiers	192 922 586	254 817 817	276 135 162	171 605 240	0	3 104 226	0	30 000	0	282 590	0	2 851 636	2 851 636	168 753 604
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	60 974 676	134 404 624	145 383 733	49 995 568	3 104 226			30 000		282 590		2 851 636	2 851 636	47 143 932
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	69 017 284	12 000 000	20 379 721	60 637 563		0						0	0	60 637 563
3.4.3 Prêts hypothécaire						0						0	0	0
3.4.4 Autres prêts	126 761		5 851	120 910								0	0	120 910
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	62 803 865	108 413 192	110 365 858	60 851 199		0						0	0	60 851 199
3.4.6 Autres	2 334 348	1 844 041	2 334 348	1 844 041		0						0	0	1 844 041
3.5 Créances pour espèces déposées						0						0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	247 475 496	256 882 073	282 370 510	221 987 059	12 928 798	3 104 226	790 322	30 000	122 098	282 590	13 597 023	2 851 636	2 851 636	205 538 400
TOTAL:	266 250 343	258 337 506	282 676 699	241 911 150	24 748 603	3 104 226	2 179 935	30 000	400 594	282 590	26 527 944	2 851 636	2 851 636	212 531 569

Annexe n°9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 157 901	13 560 878		4 046 896
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	7 229 455	7 228 965		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	47 885 833	45 059 293		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	10 546 868	10 533 357		
Autres parts d'OPCVM	5 713 289	5 702 193		
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 637 563	60 637 563		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	120 910	120 910		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 844 041	1 844 041		
Autres dépôts	60 851 199	60 851 199		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus				
Total :	221 987 059	205 538 400		4 046 896

Annexe n°10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2014

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	45 672 394	77 924 167	27 469 150		
Provisions pour sinistres	16 821 842	38 475 509	82 511 424		
total charges des sinistres	62 494 236	116 399 676	109 980 575		
Primes acquises	82 235 796	95 111 088	110 377 604		
% sinistres / primes acquises	75,994%	122,383%	99,640%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Inventaire 2013					
Règlements cumulés	55 171 622	86 267 594	57 715 293	27 433 210	
Provisions pour sinistres	8 256 844	31 216 587	41 545 284	66 613 738	
total charges des sinistres	63 428 466	117 484 181	99 260 577	94 046 947	
Primes acquises	82 235 796	95 111 088	110 377 604	124 448 450	
% sinistres / primes acquises	77,130%	123,523%	89,928%	75,571%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Inventaire 2014					
Règlements cumulés	57 119 297	95 657 021	67 145 917	46 431 815	30 946 494
Provisions pour sinistres	5 915 611	19 468 253	31 779 359	40 944 276	62 652 036
total charges des sinistres	63 034 907	115 125 274	98 925 276	87 376 091	93 598 530
Primes acquises	82 235 796	95 111 088	110 377 604	124 448 450	129 623 203
% sinistres / primes acquises	76,651%	121,043%	89,624%	70,211%	72,208%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		1 139 683	1 139 683	
1.2 Parts et actions de société immobilière		3 750	3 750	
	0	1 143 433	1 143 433	0
			0	
2. Participations			0	
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		3 239 289	3 239 289	225 477
2.2 Emprunts obligataires		925 598	925 598	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		5 134 318	5 134 318	293 842
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		911 799	911 799	164 088
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		141 980	141 980	
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		21 085	21 085	30 000
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 093 809	4 093 809	
2.8 Contrats en unités de comptes			0	
2.9. Autres		10 499	10 499	969 270
	0	14 478 377	14 478 377	1 682 677
3. Autres placements			0	
			0	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)				
		973 257	973 257	464 280
Total	0	16 595 067	16 595 067	2 146 957
Intérêts			0	
Frais externes			464 280	
Autres frais			1 682 677	
			0	
Total charges des placements	0	0	2 146 957	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2014	Montant
Primes Acquises	5 776 403
Charges de prestations	-2 356 648
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-2 731 252
Solde de souscription :	688 503
Frais d'acquisition	-575 624
Autres charges de gestion nettes	-659 124
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-1 234 747
Produits nets de placements	1 446 953
Participation aux résultats	
Solde Financier :	1 446 953
Part des réassureurs dans les primes acquises	-586 514
Part des réassureurs dans les prestations payées	489 724
Part des réassureurs dans les charges de provisions	230 628
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	59 157
Solde de réassurance :	192 995
Résultat technique Décembre 2014 :	1 093 704
Résultat technique Décembre 2013 :	3 423 589 (*)
Variation 2013 - 2014	-2 329 885 -68%

(*) Ces postes ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note F.5 NOTES SUR LES CLEFS DE REPARTITION).

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2014

	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	A.T	PROTECTIO N JURIDIQUE	TOTAL	Acceptations	TOTAL	
Primes acquises																	
Primes émises	49 557 933	11 506 493	14 075 434	655 370	3 442 756	534 863	9 515 215	5 711 342	3 531 693	23 609 125	1 754 147	0	2 642 532	126 536 904	612 738	127 149 641	
Variation des primes non acquises	2 222 972	-319 696	-57 073	39 487	19 292	-2 724	44 785	-96 898	48 370	-3 138	30 644	0	52 565	1 978 388	495 175	2 473 562	
Charges de prestations																	
Prestations et frais payés	-42 618 740	-2 557 679	-9 545 278	-266 770	-600 110	-490 743	-2 313 851	-110 085	-239 961	-21 409 084	-545 444	-321 645	-1 590 811	-82 610 202	-958 919	-83 569 121	
Charges des provisions pour prestations diverses	-8 493 388	-614 534	2 895 619	-50 473	-1 181 809	7 106	812 516	-133	-104 586	-335 909	-15 114	-43 161	-1 245	-7 125 110	29 393	-7 095 718	
Solde de souscription :	668 777	8 014 584	7 368 702	377 614	1 680 128	48 502	8 058 665	5 504 226	3 235 517	1 860 995	1 224 233	-364 806	1 102 841	38 779 979	178 386	38 958 365	
Frais d'acquisition	-8 108 586	-1 618 665	-3 545 035	70 740	-1 027 038	-108 275	-1 744 806	-1 504 775	-86 124	-2 410 914	-496 414	0	-416 662	-21 771 673	-504 030	-22 275 703	
Autres charges de gestion nettes	-2 621 816	-616 653	-1 128 226	15 413	-251 343	-33 260	-518 044	-405 461	-241 684	-1 128 199	-138 534	0	-136 408	-7 204 216	-23 738	-7 227 954	
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-10 730 402	-2 235 319	-4 673 261	86 154	-1 278 382	-141 535	-2 262 850	-1 910 236	-1 102 926	-3 539 113	-634 948	0	-553 071	-28 975 889	-527 768	-29 503 657	
Produits nets des placements	6 419 116	264 113	1 818 879	154 034	383 204	50 993	443 513	60 849	102 644	431 653	99 598	177 689	40 124	10 446 409	181 873	10 628 282	
Solde Financier :	6 419 116	264 113	1 818 879	154 034	383 204	50 993	443 513	60 849	102 644	431 653	99 598	177 689	40 124	10 446 409	181 873	10 628 282	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-11 087 970	-6 709 768	-12 073 707	-1 116 235	-487 260	-436 547	-1 901 094	-3 431 359	-270 955	-160 674	-1 452 504	0	0	-39 128 072	0	-39 128 072	
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 959 143	783 760	7 396 496	212 486	3 510	369 811	708 505	244 844	65 991	92 420	482 863	0	0	14 319 828	0	14 319 828	
Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 015 916	-308 076	-2 822 193	52 698	189 090	-128 485	-78 089	147 434	2 482	-44 884	-210 397	0	0	815 497	0	815 497	
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	-21 327	0	0	0	0	0	-21 327	0	-21 327	
Commissions reçues des réassureurs	1 406 004	897 345	3 232 052	187 070	609	117 522	560 106	1 218 263	89 399	5 284	385 623	0	0	8 099 279	0	8 099 279	
Solde de Réassurance (2014) :	-1 706 907	-5 336 738	-4 267 352	-663 980	-294 051	-77 698	-710 572	-1 842 145	-113 083	-107 855	-794 414	0	0	-15 914 795	0	-15 914 795	
Résultat technique (2014) :	-5 349 415	706 640	246 967	-46 178	490 899	-119 739	5 528 756	1 812 694	2 122 152	-1 354 320	-105 531	-187 116	589 895	4 335 704	-167 509	4 168 195	
Résultat technique (2013) :	-13 437 315	1 929 194	2 049 890	388 393	1 108 771	-115 316	4 225 356	2 168 915	2 163 152	-2 367 009	-209 813	-106 327	640 791	-1 561 318	-10 101	-1 571 419	

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2014	Raccordement	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	5 776 403 <2 356 648> <2 731 252>
Solde de souscription :		688 503
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	<575 624> <659 124>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<1 234 747>
Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	1 446 953 -
Solde Financier :		1 446 953
Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	<586 514> 489 724 230 628 59 157
Solde de réassurance :		192 995
Résultat technique :		1 093 704

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers**

Catégorie : Non Vie au 31/12/2014

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	127 149 641
Variation des primes non acquises	PRNV12	2 473 562
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<83 569 121>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	<7 095 718>
Solde de souscription :		38 958 365
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<22 275 703>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV	<7 227 954>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<29 503 657>
Produits nets de placements	PRNT3	10 628 282
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	
Solde Financier :		10 628 282
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colo	<39 128 072>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	14 319 828
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	794 170
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	8 099 279
Solde de Réassurance :		<15 914 795>
Résultat technique :		4 168 195

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 58 739 029 dinars, y compris un résultat bénéficiaire s'élevant à 7 417 127 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Mohamed Ali ELAOUANI

Fehmi Laourine

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au titre de l'exercice 2014 est respectivement de 23 270 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 14 091 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les charges de gardiennage et de Syndic pour respectivement 2 390 dinars et 360 dinars.
- GAT ASSURANCES a transféré des contrats vie à sa filiale GAT VIE avec date d'effet le 01/01/2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et autorisation du Ministère des Finances du 01/11/2014. Le montant global de l'opération de transfert s'élève à 38 330 108 dinars. Cette opération a fait l'objet d'un contrat de transfert entre GAT Assurances et GAT VIE.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

- GAT ASSURANCES a réglé 2 023 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623 548 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 150 429 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 10 638 dinars et 9 144 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 591 208 dinars et 24 481 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2014.
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 404 072 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie).
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2014 est respectivement de 42 839 Dinars et de 12 524 dinars.
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2014 pour respectivement 1 000 539 dinars pour GAT VIE, 51 465 dinars pour GAT INVESTISSEMENT et 63 064 dinars pour GAT IMMOBILIER.
- Le Courtier SECA, ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2014 un solde débiteur du compte d'intermédiaire ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES, net des commissions, de 1 343 222 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 telle que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance avec une date d'effet à partir du 01/07/2009, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en dinars) :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	275 339	13 804	72 000	6 857
Avantages à long terme	30 929			
Avantages en nature	28 914			
Total	335 182	13 804	72 000	6 857

- Les jetons de présence de l'exercice 2013 s'élevant à 48 000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24 000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 22/05/2014. Ces jetons de présence ont été servis courants le mois d'Août 2014.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GAT VIE

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2014 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	AU 31/12/2014			NET AU 31/12/2013
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels	Note 4	249 568	249 568	0	1 152
AC1.1,12,13 Investissements de recherche et développement		249 568	249 568	0	1 152
AC2 Actifs corporels d'exploitation		224 022	163 750	60 272	71 721
AC21 Installations techniques et machines		194 271	136 701	57 570	67 284
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		29 751	27 049	2 702	4 437
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				0	0
AC3 Placements	Note 5	59 526 303	783 770	58 742 533	20 339 532
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		6 214 665	0	6 214 665	3 214 665
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		0	0	0	0
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 214 665		6 214 665	3 214 665
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				0	0
AC33 Autres placements financiers		53 311 638	783 770	52 527 868	17 124 867
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		16 388 397	754 085	15 634 312	12 782 692
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		14 393 398	29 685	14 363 713	4 280 142
AC334 Autres Prêts		59 843		59 843	62 033
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		22 470 000	0	22 470 000	0
AC4 Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	Note 6	6 371 902	8 064	6 363 838	2 725 048
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	Note 7			1 552 187	90 154
AC510 Provisions pour primes non acquises		0		0	90 154
AC520 Provisions d'assurances vie		1 454 572		1 454 572	
AC530 Provisions pour sinistres Vie		97 615		97 615	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		0		0	0
AC6 Créances	Note 8	3 492 490	341 418	3 151 072	2 563 275
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe		849 431	341 418	508 013	830 224
AC611 Primes acquises et non émises		169 854		169 854	140 855
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		679 577	341 418	338 159	689 369
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		1 374 519		1 374 519	67 757
AC63 Autres Créances		1 268 540	0	1 268 540	1 665 294
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 016 839		1 016 839	914 240
AC633 Débiteurs divers		251 701		251 701	751 054
AC7 Autres éléments d'Actif	Note 9	4 189 900	42 083	4 147 817	996 153
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		2 979 907	42 083	2 937 824	554 302
AC721 Frais d'acquisition reportés		71 370		71 370	209 071
AC722 Charges à répartir		13 990		13 990	9 078
AC73 Comptes de régularisation Actif		1 124 633		1 124 633	223 702
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		961 160		961 160	209 359
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		163 473		163 473	14 343
Total de l'Actif :		75 606 372	1 588 653	74 017 719	26 787 035

Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2014 (Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2014	31/12/2013
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		332 781	332 781
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		-1 907 355	-2 181 957
Total capitaux propres avant résultat :		5 868 740	5 594 138
CP6 Résultat au 31/12		1 105 508	274 602
Total capitaux propres avant affectation :	Note 10	6 974 248	5 868 740
PA2 Provisions pour autres risques et charges		104 876	106 102
PA23 Autres provisions		104 876	106 102
Crédit Fournisseurs d'immobilisations		2 688	4 485
PA3 Provisions techniques brutes	Note 11	56 850 965	16 896 618
PA320 Provisions d'assurances Vie		53 387 807	16 185 142
PA330 Provisions pour sinistres Vie		1 598 859	589 929
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		44 438	46 585
PA360 Autres provisions techniques Vie		1 819 861	74 962
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte	Note 12	6 468 756	2 973 141
PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	Note 13	1 454 570	
PA6 Autres dettes	Note 14	1 726 284	682 330
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		0	90 154
PA63 <u>Autres dettes</u>		1 726 284	592 176
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		321 190	254 283
PA634 Crédoiteurs divers		1 391 770	317 951
PA635 Concours bancaires		13 324	19 942
PA7 Autres passifs	Note 15	435 332	255 619
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>		435 332	255 619
Total des capitaux propres et du Passif :		74 017 719	26 787 035

**Etat de résultat technique vie de GAT VIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de résultat technique de l'Assurance VIE	Notes	Opérations Brutes au 31/12/2014	Cessions au 31/12/2014	Opérations Nettes au 31/12/2014	Opérations nettes 31/12/2013
PRV1 Primes	Note 16	7 798 944	-74 997	7 723 947	6 311 303
PRV11 Primes émises et acceptées		7 798 944	-74 997	7 723 947	6 311 303
PRV2 Produits de placements	Note 17	1 585 502		1 585 502	1 378 745
PRV21 Revenus des placements		1 276 557	0	1 276 557	1 077 550
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		39 465	0	39 465	87 001
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		269 480	0	269 480	214 194
PRV3 Plus values non réalisées sur placements					
PRV4 Autres produits techniques	Note 18	1 608 873		1 608 873	0
CHV1 Charge de sinistres	Note 19	-2 785 920	97 615	-2 688 305	-2 148 470
CHV11 Montants payés		-2 718 426	29 663	-2 688 763	-2 272 197
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-67 494	67 952	458	123 727
CHV2 Variation des autres provisions techniques	Note 20	-6 651 477	1 364 418	-5 287 059	-3 397 089
CHV21 Provisions d'assurance vie		-2 779 699	1 364 418	-1 415 281	-2 083 368
CHV22 Autres provisions techniques		-373 208		-373 208	-20 814
CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		-3 498 570		-3 498 570	-1 292 907
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	Note 21	-174 303		-174 303	-128 087
CHV4 Frais d'exploitation	Note 22	-692 394		-692 394	-715 444
CHV41 Frais d'acquisition		-431 762		-431 762	-430 822
CHV43 Frais d'Administration		-260 632		-260 632	-284 622
CHV5 Autres charges techniques	Note 23	-799 725		-799 725	-704 253
CHV9 Charges des placements	Note 24	-155 417		-155 417	-332 540
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-74 266		-74 266	-47 151
CHV92 Correction de valeur sur placements		-24 930		-24 930	-36 465
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-56 221		-56 221	-248 924
CHV12 Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	Note 25	-141 955		-141 955	-238 550
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		-407 872	1 387 036	979 164	25 615

Etat de résultat de GAT VIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de Résultat		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	979 164	25 615
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</u>	141 955	238 550
PRNT2	Autres produits non techniques	0	11 243
CHNT3	Autres charges non techniques	-13	-806
Résultats provenant des activités ordinaires		1 121 106	274 602
CHNT4	Impôts sur le Résultat	-15 598	
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		1 105 508	274 602
Effet des modifications comptables			
Résultat net après modifications comptables :		1 105 508	274 602

Etat de flux de trésorerie de GAT VIE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de Flux de Trésorerie

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		7 664 677	6 136 641
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		-2 722 624	-2 310 858
E9 Commissions versées aux intermédiaires		-126 327	-112 362
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-819 342	-66 509
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-92 638 855	-18 677 801
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		51 288 991	11 235 270
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		-146 928	-651 304
E16 Produit financiers reçus		556 710	827 886
E18 Autres mouvements		39 309 266	10 393
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	Note 27	2 365 568	-3 608 645
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			-29 900
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		24 572	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	Note 28	24 572	-29 900
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			4 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	Note 29	0	4 000 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités			
Variations de trésorerie		2 390 140	361 455
Trésorerie de début d'exercice		576 443	214 988
Trésorerie de fin d'exercice		2 966 583	576 443

Tableau des engagements reçus et donnés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (Exprimé en dinars tunisiens)

	Intitulé	31/12/2014	31/12/2013
HB1	Engagements reçus	999 895	999 895
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	699 945	699 945
	<i>Autres engagements reçus</i>	299 950	299 950
HB2	Engagements donnés		
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2014 a été marqué par la concrétisation de l'opération de transfert du portefeuille d'assurance vie de GAT Assurance à GAT VIE.

Etant donné que la décision de transfert prend effet le 01.01.2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et que l'agrément du Comité Général des Assurances a été accordé le 01/11/2014., les modalités de transfert ont été fixées comme suit :

- GAT Assurances transfère à GAT VIE tous ses engagements techniques vis-à-vis des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances vie objet du transfert pour un montant de 36 730 989 dinars calculé à la date du 31.12.2013.
- En plus, et étant donné que le transfert prend effet le 01.01.2014, le solde technique de l'activité d'assurance vie dégagé par GAT Assurances et relatif aux contrats transférés à GAT VIE a été liquidé au profit de ce dernier dès la clôture des états financiers de l'exercice 2014 de GAT Assurances pour un montant de 1 165 995 Dinars.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent

faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unité de compte est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

1) Les provisions mathématiques :

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs, le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

2) Les provisions pour sinistres à payer :

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2014 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2015.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3) Les réserves de stabilité :

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

4) Les provisions pour participation aux bénéfices :

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats.

5) Les provisions des contrats en unité de compte :

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en unité de compte.

• **Les Etats de Résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : Ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : Il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies, on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie, le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

produits de placements nets x capitaux propres
capitaux propres + provisions techniques

• **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2014 totalise tant à l'actif qu'au passif 74 017 719 dinars (dont 5 868 740 dinars comme total des capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 26 787 035 dinars en 2013 accusant ainsi une hausse de 176% et suite à l'opération de transfert du portefeuille vie.

L'exercice 2014 a dégagé un résultat bénéficiaire de 1 105 508 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 274 602 dinars en 2013.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2014 nettes d'impôts, d'annulations et de cessions s'élèvent à 7 723 947 dinars contre 6 311 303 dinars l'exercice 2013.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2014.

Note sur le Bilan

Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008, il est totalement amorti au 31 décembre 2014 contre une valeur nette de 1 152 dinars au 31 décembre 2013.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2014 une valeur brute de 224 022 dinars, les amortissements totalisent 163 750 dinars, soit une valeur nette de 60 272 dinars contre une valeur comptable nette de 71 721 dinars à fin 2013.

Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2014 un montant net de 58 742 533 dinars contre 20 339 532 dinars au 31 décembre 2013, soit une hausse de 188% et ce suite au transfert du portefeuille Vie de GAT Assurance à GAT Vie.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2014			2013		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	12 478 000	-	12 478 000	3 633 000	-	3 633 000
Emprunts obligataires	1 885 713	-	1 885 713	647 142	-	647 142
Compte à terme	22 470 000	-	22 470 000	-	-	-
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	14 525 807	216 154	14 309 653	8 451 672	234 259	8 217 413
Titres et Actions non cotés	8 077 255	537 931	7 539 324	8 317 875	537 931	7 779 944
Autres prêts	59 843	-	59 843	62 033	-	62 033
Total	59 526 303	783 770	58 742 533	21 141 407	801 875	20 339 532

Il est à signaler que les placements représentant les contrats en unité de compte ont été intégrés dans le poste placement au 31.12.2013. Pour les besoins de la comparabilité, la colonne de l'année 2013 a été retraitée et les actifs en unité de compte ont été présentés séparément conformément aux normes comptables tunisiennes. (Voir note n° 6)

Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unité de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unité de compte présente un solde net de 6 363 838 dinars au 31 décembre 2014 contre 2 725 048 dinars à fin 2013 soit une hausse de 134%.

Cette importante évolution est expliquée notamment par la production des affaires nouvelles de l'année 2014.

Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 1 552 187 dinars contre 90 154 dinars l'exercice précédent. L'importante hausse de ce poste se justifie par la constatation des parts des réassureurs dans les provisions techniques vie des contrats transférés du GAT Assurances.

Note n° 8 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2014 pour un montant net de 3 151 072 dinars contre 2 563 275 dinars à fin 2013 et présente le détail suivant :

En Dinars	2014	2013
Créances nées d'op. d'assurances directes	508 013	830 224
Créances nées d'opérations de réassurances	1 374 519	67 757
Etat et organismes de sécurité sociale	1 016 839	914 240
Débiteurs divers	251 701	751 054
Total	3 151 072	2 563 275

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 11% du chiffre d'affaires 2014 alors qu'en 2013 ce rapport était de 13%.

Cette diminution est la résultante des efforts de recouvrement déployés. En effet, le taux de recouvrement réalisé au 31 décembre 2014 s'élève à 91%

- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 374 519 dinars au 31 décembre 2014 contre 67 757 en 2013. Cette évolution s'explique par la constatation des opérations de transfert du portefeuille Vie de GAT Assurances.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs divers : Ce compte présent à fin 2014 un solde de 251 701 dinars contre 751 054 dinars l'exercice précédent. La régression de ce poste s'explique par l'encaissement partiel de la créance née suite à la cession du Villa sis à El Menzah V pour un montant de 500 000 dinars.

Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant net de 4 147 817 dinars contre 996 153 dinars en 2013 et se détaille comme suit :

En Dinars	2014	2013
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 937 824	554 302
Frais d'acquisition reportés	71 370	209 071
Charges à répartir	13 990	9 078
Comptes de régularisation	1 124 633	223 702
Total	4 147 817	996 153

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2014	2013
Les intérêts et loyers acquis et non échus	961 160	209 359
Les autres comptes de régularisation	163 473	14 343
Total	1 124 633	223 702

Note n°10 : Capitaux propres et réserves

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2014 un montant de 6 974 248 dinars contre 5 868 740 dinars au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une hausse de 19%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinar	2013	Variation (+)	Variation (-)	2014
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reportés	- 2 181 957		274 602	- 1 907 355
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2013	274 602		- 274 602	-
Résultat de l'exercice 2014		1 105 508		1 105 508
Total des capitaux propres	5 868 740	1 105 508	-	6 974 248

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2014 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 776 095 DT détaillées comme suit:

Rubriques	Solde 31/12/2014
Réserve légale	67 270
Réserves facultatives	213 511
Réserve pour fond social	52 000
Modification comptable liée à un changement de méthode	443 314
Total	776 095

Note n°11 : Les Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 56 850 965 dinars contre 16 896 618 dinars au 31 décembre 2013 accusant ainsi une augmentation de l'ordre de 39 954 347 dinars soit 236% suite au transfert des engagements techniques vie de GAT Assurance à GAT Vie.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2014	2013
Provisions mathématiques	53 387 807	16 185 142
Provisions pour sinistres à payer	1 598 859	589 929
Autres provisions techniques	1 819 861	74 962
Provisions pour participation aux bénéfices	44 438	46 585
Total	56 850 965	16 896 618

Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 230% passant de 16 185 142 dinars en 2013 à 53 387 807 dinars au 31 décembre 2014. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	32 335 200	7 158 728
Contrats Epargne	8 290 070	5 433 277
Contrats Décès	12 762 537	3 593 137
Total	53 387 807	16 185 142

Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2014 à 1 598 859 dinars contre 589 929 dinars en 2013. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances vie comme suit :

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	140 831	221 540
Contrats Epargne	28 128	14 186
Contrats Décès	1 429 900	354 203
Total	1 598 859	589 929

- Les provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31.12.2014, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 44 438 dinars contre 46 585 dinars.

- Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 1 819 861 dinars en 2014 contre 74 962 dinars l'exercice précédent.

Cette hausse a touché principalement la catégorie des contrats collectifs provenant du transfert et essentiellement le contrat Tunisair.

Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unité de compte (U.C) :

Les provisions mathématiques des contrats en unité de compte s'élèvent à 6 468 756 dinars contre 2 973 141 dinars soit une hausse de 118%.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant net de provision 6 363 838 dinars contre 2 725 048 dinars.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié, d'une part, par le fait qu'au 31.12.2014 une partie des primes émises demeurent non encaissées.

D'autre part, la compagnie a encaissé en fin d'année des primes des contrats en unité de compte alors que le placement correspondant n'a pas été effectué pour des raisons de date de valeur.

Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 1 454 570 dinars. Il est constitué principalement de la part des réassureurs dans les provisions techniques suite au transfert.

Note n°14 : Les Autres dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31.12.2014 à 1 726 284 dinars contre 682 330 dinars à fin 2013. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2014	2013
Dettes nées d'opérations de réassurance		90 154
Etat et organismes de sécurité sociale	321 190	254 283
Créditeurs divers	1 391 770	317 951
Concours bancaires	13 324	19 942
Total	1 726 284	682 330

✓ Crédeurs divers

La rubrique « crédeurs divers » totalise en 2014 un solde de 1 391 770 dinars contre 317 951 en 2013.

L'importante évolution de ce poste s'explique par la constatation de l'opération de transfert du portefeuille d'assurance vie dans le compte courant du GAT Assurance.

En effet, le solde du compte courant du GAT Assurances présente un solde crédeur de 1 051 723 dinars contre un solde crédeur de 192 339 dinars l'exercice précédent.

Note n°15 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2014 à 435 332 dinars contre 255 619 dinars en 2013. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements. Sa hausse s'explique par les nouvelles acquisitions enregistrées en 2014.

Notes sur les états de résultat

1- Etat de résultat technique de l'assurance vie

Note n°16 : Les primes émises

Les primes émises nettes d'annulations de l'exercice 2014 s'élèvent à 7 798 944 dinars contre 6 356 724 dinars l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires net d'annulations des affaires directes réalisé par GAT VIE s'est élevé à 7 645 098 dinars contre 6 202 197 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 153 846 dinars contre 154 527 dinars en 2013.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 74 997 dinars contre 45 422 dinars en 2013.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance vie se présente comme suit :

En Dinars	2014	2013	Tx Evolution
Contrats Mixte	1 248 121	1 347 672	-7%
Contrats Epargne	485 876	628 123	-23%
Contrats Décès	2 134 397	2 315 052	-8%
Contrats en Unité de Compte	3 930 550	2 065 877	90%
Total	7 798 944	6 356 724	23%

Note n°17: Les produits des placements

Au 31 décembre 2014, les produits bruts de placements se sont élevés à 1 585 502 dinars et les charges de placement ont atteint 155 417 dinars. Le revenu net de placement a atteint 1 430 085 dinars contre un revenu net de 1 046 205 dinars l'exercice précédent.

Note n°18 : Autres produits techniques :

Les autres produits techniques sont composés essentiellement :

- d'une part, du résultat de l'activité du portefeuille vie géré par GAT Assurance au cours de l'exercice 2014, et transféré à GAT Vie suite à l'agrément du CGA du 01.11.2014 à effet du 01.01.2014 pour un montant de 1 165 995 dinars.
- d'autre part, de la contrepassation de la variation des provisions techniques nette de réassurance des contrats transférés déjà prise en compte dans la détermination du résultat vie chez GAT Assurance.

Note n°19: La Charge de sinistres

En 2014, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 2 688 305 dinars contre 2 148 470 dinars l'exercice précédent soit 35 % du chiffre d'affaires contre 34 % l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31.12.2014 à 29 663 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2014.

La répartition des montants payés entre les différentes catégories d'assurances vie se présente comme suit :

En Dinars	2014	2013	Tx Evolution
Contrats Mixte	589 384	1 035 661	-43%
Contrats Epargne	1 379 706	751 220	84%
Contrats Décès	359 286	45 407	691%
Contrats en Unité de	390 050	565 309	-31%
Total	2 718 426	2 397 597	13%

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	- 103 260	- 252 093
Contrats Epargne	13 942	- 44 305
Contrats Décès	159 767	68 898
Contrats en Unité de Compte	- 2 955	8 036
Total	67 494	- 219 464

Note n°20 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint au 31 décembre 2014 la somme de 6 651 477 dinars contre 3 397 022 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2014	2013
Contrats Mixte	1 094 397	727 066
Contrats Epargne	2 803 009	15 994
Contrats Décès	- 744 499	1 221 685
Contrats en Unité de Compte	3 498 570	1 432 278
Total	6 651 477	3 397 022

Note n°21 : Participations aux bénéfiques et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2014 s'est élevée à 174 303 dinars contre 128 087 dinars l'exercice précédent.

Note n°22 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2014, la somme de 692 394 dinars contre 715 444 dinars en 2013 soit une régression de 3 %. Ces frais représentent 9% du chiffre d'affaires en 2014 contre 11% en 2013.

La régression des frais d'exploitation s'explique essentiellement par la restructuration qu'a connue GAT VIE, qui a été accompagnée par un transfert du personnel à la société mère GAT ASSURANCE.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

Les frais d'acquisition : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirects tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats : ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31.12.2014 à 431 762 dinars contre 430 822 dinars.

Les frais d'administration : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des

primes, d'administration du portefeuille : ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2014 à 260 632 dinars contre 284 622 dinars l'exercice précédent.

Conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, les compagnies d'assurances sont tenues de constituer une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Le calcul a fait ressortir une provision de 249 428 dinars détaillés comme suit :

Catégorie	Ressources	Emploi	Durée moyenne des contrats	Déficit de marge
Décès	93 737	138 745	5	225 043
Mixte	32 337	27 476	5	
Vie		4 877	5	24 385
UC	37 863	89 534		
Déficit Total				249 428

L'article 6 du dit arrêté a donné la possibilité aux compagnies d'assurances de procéder à un prélèvement sur les produits financiers attendus pour couvrir la dite provision.

Ainsi, GAT VIE a procédé à un prélèvement de 249 428 dinars sur les produits financiers de l'exercice 2014 afin de combler à l'insuffisance des ressources futures qui seront prélevés sur les primes.

Note n°23 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2014 à 799 725 dinars soit 10% du chiffre d'affaires contre 11% en 2013.

Note n°24 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2014 à 155 417 dinars contre 332 540 dinars l'exercice 2013.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2014	2013
Charges de gestion des placements,	74 266	47 151
Correction de valeur sur placements	24 930	36 465
Pertes provenant de la réalisation des placements	56 221	248 924
Total	155 417	332 540

✓ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclut notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements et une partie des loyers payés.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suites à la cession des actions cotées.

Note n°25 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres} \\ \text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}$$

Au 31 décembre 2014, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 1 430 085 dinars contre un revenu net de 1 046 205 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 141 955 dinars contre 238 550 dinars au 31 décembre 2013. La régression du montant alloué aux capitaux propres se justifie par l'importante hausse du stock des provisions techniques suite à l'opération du transfert.

LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2014 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 979 164 dinars contre un bénéfice technique de 25 615 dinars 2013.

Note n°26 : Le résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2014 avant impôt s'élève à 1 121 106 dinars contre 274 602 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est arrêté 15 598 dinars.

Le résultat net de l'exercice 2014 est bénéficiaire et s'élève à 1 105 508 dinars contre un résultat excédentaire de 274 602 dinars l'exercice précédent.

Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°27 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2014, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 2 365 568 dinars contre -3 608 644 dinars au 31 décembre 2013.

Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2014, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 24 572 dinars contre un solde négatif pour un montant de 29 900 dinars au 31 décembre 2013.

Note n°29 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2014, GAT Vie n'a enregistré aucun mouvement lié aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de 2 390 140 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 2 966 583 dinars contre 576 443 dinars l'exercice précédent.

Note n°30 : Note sur les opérations liées

En application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC), nous vous soumettons ci-après les conventions réglementées de la société GAT VIE relatives à l'exercice 2014 :

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2014 (autres que rémunérations des dirigeants) :

GAT ASSURANCES a transféré des contrats vie à sa filiale GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et l'autorisation du CGA du 01/11/2014. Le montant global de l'opération de transfert s'élève à 38 330 108 dinars. Cette opération a fait l'objet d'un contrat de transfert entre GAT Assurances et GAT Vie.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2014 :

1. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2014 s'élève à 150 429 dinars.
2. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623.548 dinars.
3. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 14 381 dinars.
4. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 66 685 dinars.
5. La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 591 207 dinars.

6. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 404 072 dinars.
7. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 10.638 dinars.
8. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2014 s'élève à 42 839 dinars.
9. Le compte « Sociétés du Groupe GAT » présente, au 31/12/2014, un solde créditeur de 1 244 062 dinars
10. dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de transfert.
11. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.
12. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2014 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 39 664 dinars et Ridha Jlassi : 5 394 dinars

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
 - Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désignés par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2014 se présentent comme suit :
 - Les jetons de présence de l'exercice 2013 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2014 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 la somme de 12 000 dinars en brut.
 - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2014 s'élève à 16 528 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG	Administrateurs
Avantages à CT	16 528	36 000
Avantages à long termes		
Avantages en nature		
Total	16 528	36 000

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	0	0		-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 214 665	6 214 665		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	9 997 379	9 243 294		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	5 544 848	5 544 848		
Autres parts d'OPCVM (4)	846 170	846 170		
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	14 393 398	14 363 713		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	59 843	59 843		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0		
Autres dépôts (6)	22 470 000	12 470 000		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 371 902	6 363 838		-
Total :	65 898 206	55 106 371	0	0
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				
(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière				
(2) Ce poste se détaille comme suit :				
	Valeur Nette	Juste valeur		
Actions cotées :	8 134 789	7 918 635		
Actions non cotées :	1 862 590	1 324 659		
Total :	9 997 379	9 243 294		
(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti				
(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes				
(5) Ce poste se détaille comme suit :				
Obligations cotées :				
Obligations non cotées :	1 915 398			
Titres de créances négociables et bons de trésor :	12 478 000			
Total :	14 393 398			
(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires				

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	0	0		-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 214 665	6 214 665		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	9 997 379	9 243 294		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	5 544 848	5 544 848		
Autres parts d'OPCVM (4)	846 170	846 170		
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	14 393 398	14 363 713		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	59 843	59 843		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0		
Autres dépôts (6)	22 470 000	12 470 000		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	6 371 902	6 363 838		-
Total :	65 898 206	55 106 371	0	0
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				
(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière				
(2) Ce poste se détaille comme suit :				
	Valeur Nette	Juste valeur		
Actions cotées :	8 134 789	7 918 635		
Actions non cotées :	1 862 590	1 324 659		
Total :	9 997 379	9 243 294		
(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti				
(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes				
(5) Ce poste se détaille comme suit :				
Obligations cotées :				
Obligations non cotées :	1 915 398			
Titres de créances négociables et bons de trésor :	12 478 000			
Total :	14 393 398			
(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires				

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
Inventaire 2011					
Règlements cumulés	2 118 378	1 624 409	3 945 088	4 500 398	1 216 099
Provisions pour sinistres	20 014	31 836	18 150	39 108	357 192
Total charges des sinistres	2 138 392	1 656 246	3 963 238	4 539 505	1 573 291
Primes acquises	2 944 431	2 673 247	2 754 064	2 790 025	3 220 991
% sinistres / primes acquises	72,62%	61,96%	143,91%	162,70%	48,84%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	7 227	8 611	28 583	43 368	393 124
Total charges des sinistres	1 653 742	3 970 699	4 520 687	1 602 157	2 548 721
Primes acquises	2 673 247	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080
% sinistres / primes acquises	61,86%	144,18%	162,03%	49,74%	55,13%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
Inventaire 2013					
Règlements cumulés	3 962 088	4 493 752	1 573 061	2 474 989	2 055 778
Provisions pour sinistres	28 119	12 495	363	255 514	189 552
Total charges des sinistres	3 990 207	4 506 248	1 573 423	2 730 503	2 245 330
Primes acquises	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724
% sinistres / primes acquises	144,88%	161,51%	48,85%	59,06%	35,32%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
Inventaire 2014					
Règlements cumulés	4 493 752	1 748 461	2 482 095	2 179 654	2 412 044
Provisions pour sinistres	20 522	617	314 321	240 653	1 388 957
Total charges des sinistres	4 514 274	1 749 077	2 796 416	2 420 307	3 801 001
Primes acquises	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944
% sinistres / primes acquises	161,80%	54,30%	60,49%	38,07%	48,74%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2014

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	3 750		3 750,000	PRNT11+PRV21
Revenus des participations			-	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		1 576 635	1 576 635,089	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)		5 117	5 116,884	
Total produits des placements	3 750	1 581 752	1 585 501,973	
			-	
Intérêts		56 221	56 220,933	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes		99 196	99 196,176	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	0	155 417	155 417,109	

Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2014	Total
Primes Acquises	7 798 944
Charges de prestations	<2 785 920>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<6 651 477>
Autres Produits Techniques	1 608 873
Solde de souscription :	<29 580>
Frais d'acquisition	<431 762>
Autres charges de gestion nettes	<1 060 357>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<1 492 118>
Produits nets de placements	1 288 130
Participation aux résultats	<174 303>
Solde Financier :	1 113 826
Part des réassureurs dans les primes acquises	<74 997>
Part des réassureurs dans les prestations payées	97 615
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 364 418
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	
Solde de réassurance :	1 387 036
Résultat technique Décembre 2014	979 165
Résultat technique Décembre 2013	25 615
Variation 2014 - 2013 :	3723%
Informations complémentaires :	
Versement périodique de rente Vie	29 713
Rachats Vie payés	1 023 057
Sinistres et Capitaux échus Vie	1 630 643
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2014	63 319 721
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2013	19 869 759

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires DE LA SOCIETE « GAT Vie »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « GAT Vie », comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 74 017 719 dinars, des capitaux propres positifs de 6 974 248 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 105 508 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « GAT Vie » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « GAT Vie » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 13 Avril 2015

Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires DE LA SOCIETE « GAT Vie »

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2014 (autres que rémunérations des dirigeants) :

GAT ASSURANCES a transféré des contrats vie à sa filiale GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014 suite à la décision de l'AGE du 22/10/2013 et l'autorisation du CGA du 01/11/2014. Le montant global de l'opération de transfert s'élève à 38 330 108 dinars. Cette opération a fait l'objet d'un contrat de transfert entre GAT Assurances et GAT Vie.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2014 :

1. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2014 s'élève à 150 429 dinars.
2. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 623 548 dinars.
3. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 14 381 dinars.
4. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 66 685 dinars.
5. La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 591 207 dinars.
6. La quotepart TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 404 072 dinars.
7. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 10 638 dinars.
8. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2014 s'élève à 42 839 dinars.
9. Le compte « Sociétés du Groupe GAT » présente, au 31/12/2014, un solde créditeur de 1 244 062 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de transfert.
10. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2014 s'élève à 9 335 dinars.
11. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2014 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 39 664 dinars et Ridha Jlassi : 5 394 dinars

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

3. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
- Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
4. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2014 se présentent comme suit :
- Les jetons de présence de l'exercice 2013 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2014 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 la somme de 12 000 dinars en brut.
 - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2014 s'élève à 16 528 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG	Administrateurs
Avantages à CT	16 528	36 000
Avantages à long termes		
Avantages en nature		
Total	16 528	36 000

Fait à Tunis, le 13 Avril 2015
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2014
(exprimé en dinars)

ACTIFS

Code Rubrique	Rubrique des EF	Note	BRUT 31/12/2014	AMORTISSEMENT/ PROVISION 31/12/2014	NET 31/12/2014	NET 31/12/2013
AC1	Actifs Incorporels	1	9 193 805	-5 900 830	3 292 975	3 338 057
AC11	Investissements de recherche & de développement		1 279 163	-1 279 163	-	-
AC12	Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés		5 260 242	-3 635 493	1 624 749	1 537 111
AC13	Good will		2 654 400	-986 174	1 668 226	1 800 946
AC2	Autres Actifs d'exploitation	2	14 374 098	-8 672 451	5 701 647	5 811 490
AC21	Installations techniques et machines		12 429 148	-7 176 624	5 252 524	5 303 320
AC22	Autres Installations outillage et mobiliers		1 944 950	-1 495 827	449 123	508 170
AC3	Placements	3	269 280 711	-19 631 799	249 648 912	231 948 561
AC31	Terrains et Constructions		41 649 763	-15 501 425	26 148 338	22 513 552
AC33	Autres placements		225 786 908	-4 130 374	221 656 534	207 100 661
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		1 844 040		1 844 040	2 334 348
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	4	6 371 902	-8 064	6 363 838	2 725 048
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	5	50 753 253		50 753 253	49 842 082
AC6	Créances	6	85 184 252	-19 386 373	65 797 879	87 097 427
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe		59 123 104	-18 396 879	40 726 225	43 927 660
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance		18 370 824		18 370 824	27 590 848
AC62 b	Créances des autres activités		52 376	-19 977	32 399	28 898
AC63	Autres créances		7 637 948	-969 517	6 668 431	15 550 021
AC631	Personnel		202 629	-122 307	80 322	58 650
AC632	Etat et Comptes Rattachés		6 015 722		6 015 722	6 847 001
AC633	Débiteurs divers		1 419 597	-847 210	572 387	8 644 370
AC64	Créances sur ressources spéciales				-	-
AC7	Autres éléments d'actifs	7	27 420 960	-410 929	27 010 030	16 851 688
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse		15 958 855	-410 929	15 547 926	6 804 769
AC72	Charges reportées		6 922 084		6 922 084	6 598 851
AC73	Comptes de régularisation Actif		4 540 021		4 540 021	3 448 068
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus		4 036 702		4 036 702	3 030 616
AC733	Autres comptes de régularisation Actif		503 319		503 319	417 452
AC732	Estimation des réassurance Acceptation					
AC74	Ecart de conversion Actif					
TOTAL ACTIF			462 578 981	- 54 010 447	408 568 534	397 614 353

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/14
(exprimé en dinars)

PASSIFS

Code Rubrique	Rubrique des EF	Note	31/12/2014	31/12/2013	
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital Social		45 000 000	45 000 000	
CP2	Réserves consolidées		-801 213	-5 304 293	
CP3	Rachats d'actions propres				
CP4	Résultat consolidé		8 434 681	-458 261	
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION			8	52 633 468	39 237 446
CP5	Intérêts des minoritaires dans les réserves		96 908	59 108	
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		9 098	-4 455	
INTERETS DES MINORITAIRES			106 006	54 653	
PASSIFS					
PA1	Autres Passifs financiers		5 913	10 906	
PA11	Emprunts obligataires				
PA12	TCN émis par l'entreprise				
PA13	Autres emprunts		5 913	10 906	
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers				
PA2	Provision pour autres risque et charges		1 931 566	2 252 746	
PA21	Provision pour pour pensions et obligations assimilées			263 000	
PA22	Provision pour impôt				
PA23	Autres Provisions		1 931 566	1 989 746	
PA3	Provisions techniques brutes	9	277 196 563	268 755 018	
PA310	Provisions pour prime non acquise		30 373 665	32 844 263	
PA320	Provisions d'assurance vie		53 387 807	50 713 108	
PA330	Primes pour sinistre à payer vie		1 598 859	1 029 792	
PA331	Primes pour sinistre à payer non vie		181 033 072	174 279 220	
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie		44 438	72 462	
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes non vie		2 496 529	2 070 579	
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage		2 435 341	1 914 131	
PA360	Autres Provisions techniques vie				
PA361	Autres Provisions techniques non vie		5 826 852	5 831 463	
PA4	Provision technique de contrats en unités de compte	10	6 468 756	2 973 141	
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11	48 101 277	46 157 790	
PA6	Autres Dettes	12	16 659 971	33 067 670	
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 913 853	7 712 542	
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		55 151	76 215	
PA63	Autres Dettes		10 690 967	25 278 913	
PA631	Dépôt et cautionnement reçus		7 211	6 100	
PA632	Personnel		37 432	43 758	
PA633	Etat et comptes rattachés		3 424 347	3 240 944	
PA634 a	Dettes des autres activités		0	2 548	
PA634 b	Créditeurs divers		7 208 653	21 965 621	
	Concours bancaires		13 324	19 942	
PA7	Autres Passifs	13	5 465 015	5 104 982	
PA71	Comptes de régularisation Passif		5 460 084	5 100 051	
PA711	Estimation des réassurance Acceptation				
PA712	Autres Comptes de régularisation Passif		5 460 084	5 100 051	
PA72	Ecart de conversion Passif		4 931	4 931	
TOTAL PASSIF			355 829 061	358 322 253	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			408 568 534	397 614 353	

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE CONSOLIDÉ

Exercice clos au 31/12/2014

(exprimé en euros)

<i>Note</i>	<i>Opérations Brutes 31/12/2014</i>	<i>Cessions ou Retrocessions 31/12/2014</i>	<i>Opérations Nettes 31/12/2014</i>	<i>Opérations Nettes Retraité 31/12/2013</i>
<i>Primes émises et acceptées</i>	<i>129 606 144</i>	<i>39 128 072</i>	<i>90 478 072</i>	<i>88 608 042</i>
Primes émises et acceptées	<i>127 132 582</i>	<i>38 940 893</i>	<i>88 191 689</i>	<i>88 992 547</i>
Variation de la provision pour prime non acquise	<i>2 473 562</i>	<i>187 179</i>	<i>2 286 383</i>	<i>-384 505</i>
<i>Produits des placements</i>	<i>10 466 425</i>		<i>10 466 425</i>	<i>5 145 071</i> *
<i>Autres Produits techniques</i>	<i>161 857</i>		<i>161 857</i>	<i>186 536</i>
<i>Charges de Sinistres</i>	<i>90 173 213</i>	<i>15 135 325</i>	<i>75 037 888</i>	<i>69 631 009</i>
Montants Payés	<i>83 569 121</i>	<i>14 319 828</i>	<i>69 249 293</i>	<i>60 888 494</i> *
Variation de la provision pour sinistres	<i>6 604 092</i>	<i>815 497</i>	<i>5 788 595</i>	<i>8 742 515</i>
<i>Variation des Autres Provisions techniques</i>	<i>491 625</i>	<i>-21 327</i>	<i>512 952</i>	<i>914 552</i>
<i>Frais d'exploitation</i>	<i>23 630 267</i>		<i>23 630 267</i>	<i>26 206 965</i> *
Frais d'acquisition	<i>22 275 703</i>		<i>22 275 703</i>	<i>18 482 812</i> *
Frais d'administration	<i>1 354 564</i>		<i>1 354 564</i>	<i>7 724 153</i> *
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		<i>8 099 279</i>	<i>8 099 279</i>	<i>7 236 902</i>
<i>Autres Charges Techniques</i>	<i>4 818 554</i>	<i>0</i>	<i>4 818 554</i>	<i>10 101 574</i> *
<i>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</i>	<i>21 120 767</i>	<i>15 914 795</i>	<i>5 205 972</i>	<i>- 5 677 547</i> *

() Montants retraités pour les besoins de comparabilité*

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/14

(exprimé en dinars)

Note	Opérations Brutes 31/12/2014	Cessions ou Rétrocessions 31/12/2014	Opérations Nettes 31/12/2014	Opérations Nettes Retraitées 31/12/2013
Primes émises et acceptées	12 720 303	661 511	12 058 792	10 716 522
Produits des placements	3 247 469		3 247 469	3 398 290
Autres produits techniques	1 608 873		1 608 873	
Charges de Sinistres	5 142 567	587 339	4 555 228	3 889 533
Montants Payés	4 657 047	443 654	4 213 393	4 118 844
Variation de la provision pour sinistres	485 520	143 685	341 835	-229 311
Autres Provisions techniques	9 382 729	1 595 046	7 787 683	4 321 050
Provisions d'assurance vie	5 510 951	1 595 046	3 915 905	3 007 329
Variation des autres provisions	373 208		373 208	20 814
Provisions sur contrats en unités de compte	3 498 570		3 498 570	1 292 907
Participations aux Bénéfices et ristournes	174 303		174 303	128 087
Frais d'exploitation	1 466 205		1 466 205	1 862 619
Frais d'acquisition	1 007 386		1 007 386	1 310 242
Frais d'administration	458 819		458 819	552 377
Commissions reçues des réassureurs		59 157	-59 157	-40 443
Autres Charges Technique	1 018 382		1 018 382	556 866
Charges de Placement	370 431		370 431	662 470
Produits de placements alloués transférés à l'ER non technique	-141 955		-141 955	-238 550
Commissions reçues des réassureurs				
RESULTAT TECHNIQUE VIE	- 119 927	- 1 580 031	1 460 104	2 496 080

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2014
(exprimé en dinars)

	Note	Assurance NONVIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2014	31/12/2013
Primes émises et acceptées		88 191 689	12 058 792		100 250 481	99 709 069
Variation de la provision pour prime non acquise		2 286 383			2 286 383	-384 505
Primes Acquisées	14	90 478 072	12 058 792		102 536 864	99 324 564
Produits d'exploitation des autres activités				670 685	670 685	649 735
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)			3 247 469		3 247 469	3 398 290
Autres Produits techniques			1 608 873		1 608 873	186 536
Produits de placements alloués transférés à ER		10 466 425			10 466 425	5 145 071
Autres Produits d'exploitation (non technique)		161 857			161 857	
Produits financiers				19 837	19 837	5 424
Produits d'exploitation	15	10 628 282	4 856 342	690 522	16 175 146	9 385 056
Charges financières				2 919	2 919	9 118
Charges de prestations d'assurance: Sinistres		75 037 888	4 555 228		79 593 116	73 520 542
Charges de prestations d'assurance: Provision technique		512 952	7 787 683		8 300 636	5 235 601
Charges de prestations d'assurance: Provision PB			174 303		174 303	128 087
Provision pour égalisation et équilibrage						
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation		15 530 988	1 407 048		16 938 036	20 792 236
Autres charges techniques		4 818 554	1 018 382		5 836 936	10 658 440
Charges d'exploitation des autres activités				840 234	840 234	919 948
Charges des placements des sociétés d'assurance			370 431		370 431	662 470
Produits de placements alloués transférés à ER			141 955		141 955	238 550
Charges d'exploitation	16	95 900 382	15 455 031	843 153	112 198 565	112 164 993
RESULTAT TECHNIQUE (OPERATIONNEL)		5 205 972	1 460 104	- 152 630	6 513 445	- 3 455 373
Produits des placements des sociétés d'assurance				14 250 547	14 250 547	13 755 833
Produits de placements alloués transférés à ER Vie				10 466 425	10 466 425	10 122 991
Autres Produits non techniques				675 161	675 161	1 136 660
Autres charges non techniques				618 993	618 993	-34 782
Charges des placements des sociétés d'assurance				1 931 133	1 931 133	2 333 347
Produits de placements alloués transférés à ER Vie				141 955	141 955	238 550
RESULTAT DE L'ACTIVITE COURANTE		5 205 972	1 460 104	1 898 482	8 564 558	- 745 886
Autres produits nets				195 282	195 282	314 099
Nets de charges						
Bénéfice Extraordinaire						
Nets de pertes						
Quote part dans le résultat des entreprises associées						
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AV IMPOT		5 205 972	1 460 104	2 093 765	8 759 840	- 431 788
Impôt sur les Bénéfices exigible		287 279	15 598	18 601	321 478	30 929
Impôt sur les Bénéfices différé		-5 826	-431	841	-5 416	
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AP IMPOT		4 924 519	1 444 937	2 074 323	8 443 779	- 462 716
Quote part des minoritaires					9 098	-4 455
RESULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE		4 924 519	1 444 937	2 074 323	8 434 681	- 458 261

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2014
(exprimé en dinars)

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	139 716 876	134 550 809
Sommes versées pour paiement des sinistres	-80 685 404	-72 424 121
Encaissement des primes reçues (acceptation)		
Sommes versés pour les sinistres (acceptation)		
Commissins versées sur acceptations		
Participations bénéficiaires payées		
Décaissement des primes pour la cession	-16 186 638	-13 907 079
encaissement des sinistres pour les cessions	10 550 892	20 130 364
commissions recues sur les cessions		
Commissions versées aux intermédiaires	-13 188 755	-12 673 631
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-18 901 961	-18 234 695
variation des depots auprès des cedantes		
variation des especes recues des cessionnaires		
Décaissement liée à l'acquisition de placements financiers	-340 532 310	-184 558 463
Encaissement liée à la cession des placements financiers	323 429 478	144 470 850
Taxes sur les assurances versées au trésor	-18 948 806	-18 305 210
Produits financiers reçus	17 183 542	12 681 336
Impôts sur les bénéfices payés	-25 638	-53 278
Autres mouvements	-73 773	-110 683
		*
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 337 501	-8 433 801
		*
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo corporel et incorporel	-1 121 316	-3 552 417
Encaissement provenant de La cession d'immo corporel et incorporel	157 120	289 800
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissement provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	114 000	
Décaissement provenant de l'acquisition de placement auprès des entreprises liés ou avec un lien de	-400	-1 961 334
Encaissement provenant de la cession de placements auprès des entreprises liées ou avec un lien de participation		
		*
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-850 596	-5 223 951
		*
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite a l'emission des actions	7 431 400	16 718 600
Dividendes et autres distributions	-97 643	-87 045
Encaissement provenant d'emprunts	1 111	
Remboursement d'emprunts		1 040
Augmentations/Diminution des ressources speciales		
		*
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7 334 868	16 632 595
		*
Incidences des variations des taux de change	-	-
liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	8 821 773	2 974 843
Trésorerie au début de l'exercice	6 758 237	3 783 394
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 580 010	6 758 237
		*

(*) Montants retraités pour les besoins de comparabilité

I. PRESENTATION DU GROUPE :

1. Secteurs d'activité :

Le Groupe des Assurances de Tunisie « GAT Assurances » est une compagnie d'assurance et de réassurance privée dont le siège social est basé à Tunis et dispose des atouts de choix qui lui permettent d'offrir à ses Clients un service de qualité.

Le Groupe des Assurances de Tunisie « GAT Assurances » est à la tête d'un groupe composé de 5 sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité y compris « GAT Assurances ». Ces sociétés figurent dans le périmètre de consolidation, à savoir :

La société GAT VIE

Créée en 1983, la société anonyme GAT VIE est la première compagnie spécialisée dans ce domaine d'activité. Au 31/12/2014, son capital social de 7 millions de dinars est totalement libéré et détenu à hauteur de 98,74% par GAT ASSURANCES.

La société GAT IMMOBILIER

Créée en 1921, la société GAT IMMOBILIER est une société anonyme au capital social de 1,852 millions de dinars détenu à hauteur de 30% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion et le développement du patrimoine immobilier.

La société GAT INVESTISSEMENT

Créée en 1995, la société GAT INVESTISSEMENT est une société d'investissement à capital fixe régie, notamment par la Loi 88-92. Au 31/12/2014, le capital social de cette société est de 6,870 millions de dinars détenu à hauteur de 99,78% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

La société GAT PROMOTION IMMOBILIERE

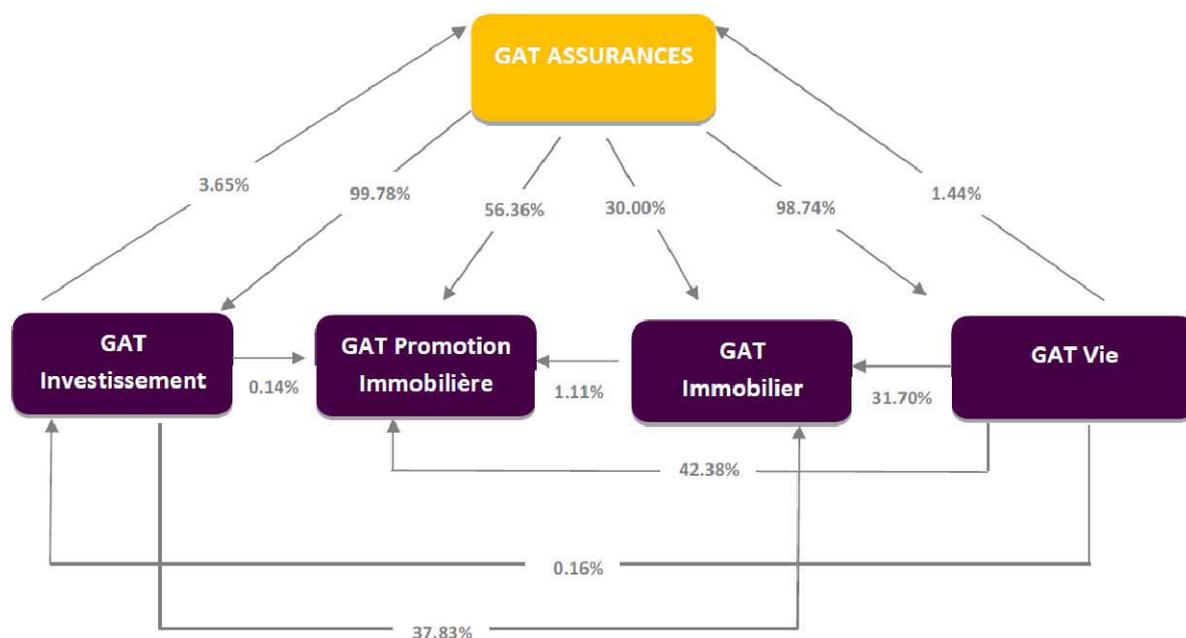
Créée en 2013, la société GAT PROMOTION IMMOBILIERE est une société anonyme récemment créée par GAT ASSURANCES. Au 31/12/2014, le capital social de cette société est de 7,150 millions de dinars détenu à hauteur de 56,36% par GAT ASSURANCES. L'objet social de cette société est la gestion de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à la promotion immobilière.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés de « GAT Assurances » comprennent ceux de la société consolidante, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier, GAT VIE et GAT Promotion Immobilière. Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre l'hypothèse suivante: Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

a) ORGANIGRAMME DU GROUPE:



b) LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES:

PARTICIPATIONS	Montant de la participation	Siège	Pays	Activité	% d'Intérêts	% Contrôle
Société consolidante	GAT ASSURANCES	92-94 AVENUE HEDI CHAKER	TUNISIE	<i>L'Assurance dans toutes ses branches</i>	99.98%	100.00%
Société intégrée globalement	GAT Investissement (Ex-SOFIGAT)	92 AVENUE HEDI CHAKER TUNIS	TUNISIE	<i>Gestion de portefeuille de valeur mobilière</i>	99.92%	99.94%
	GAT immobilier (Ex-CODIT)	15 bis rue GHANDI 1001 TUNIS	TUNISIE	<i>Développement immobilier et touristique</i>	99.09%	99.54%
	GAT Vie (Ex-AMINA)	92 AVENUE HEDI CHAKER 1002 TUNIS	TUNISIE	<i>Assurance sur la vie</i>	98.72%	98.74%
	GAT Promotion Immobilière	92-94 AVENUE HEDI CHAKER	TUNISIE	<i>Promotion Immobilière</i>	99.43%	100.00%

II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « **GAT Assurances** » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2014.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le « **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés 2014 en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, applicables au 31 Décembre 2014, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Première Consolidation

« **GAT Assurances** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005.

De ce fait les opérations intergroupes ayant un impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est définie comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est définie comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2002</i>	<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>	<i>ECART D'EVALUATION</i>	<i>GOOD WILL</i>
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus value sur terrain de 60 347 DT et une plus value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 et en 2005. Les plus values se détaillent comme suit

	VCN	JV 31/12/2002	PLUS VALUE	PART GROUPE
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
TOTAL	5 352 869	8 099 013	2 746 144	1 077 770

Par ailleurs, **GAT Assurances** a acquis 2 lots supplémentaires en 2007 et en 2008 :

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Good will supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT IMMO EX- CODIT EN 2007	Goodwill
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un Good will supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT IMMO EX- CODIT EN 2008	Goodwill
380 160	233 410	146 750

GAT Investissement a acquis 1 lot supplémentaire en 2010 :

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 66,37% à 97,03%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION DU Troisième LOT DE TITRE	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT IMMO EX- CODIT EN 2010	Goodwill
3 068 252	2 131 173	937 079

3.2 Ecart d'acquisition sur GAT VIE (Ex-AMINA) :

La consolidation de la société GAT VIE fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT. Cet écart d'acquisition provient de l'acquisition de titres effectuée en 2009 qui a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 56,17 % (de 33,43% à 89,6%). le Goodwill ainsi dégagé de l'opération se présente comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT VIE EN 2009	Goodwill
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 89,9 % à 94,47%, et a engendré un Good will négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT VIE EN 2010	Goodwill
137 000	164 282	-27 282

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2012 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 94.47%, % à 94.67%, et a engendré un Goodwill négatif de 467 DT. Ce Goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2012.

En 2013, le GAT a participé à l'augmentation de capital de GAT Vie de 40 000 actions et a procédé à l'acquisition de nouveaux titres portant ainsi son pourcentage de contrôle de la société GAT Vie de 94.67%, % à 97.4%. Cette opération a généré un Goodwill négatif de 72.295 DT détaillé comme suit :

VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT VIE EN 2013	Goodwill
191 000	263 295	-72 295

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2013.

3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de la GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions, à la quelle seule le GAT a participé, a engendré une augmentation du pourcentage de participation du GAT dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un Goodwill négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

Coût attribuable aux actions de contrôle	PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE GAT INVEST EN 2010	Goodwill
7 523	10 159	-2 636

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2013 a augmenté le pourcentage de participation du groupe GAT dans la société GAT Investissement de 99,9 % à 99,94% à travers GAT Vie, et a engendré un Goodwill de 2 347 DT comptabilisé directement en résultat.

III. PRINCIPES COMPTABLES :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « **GAT ASSURANCES** »

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles « **GAT ASSURANCES** » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwills constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel. L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. **Information sectorielle :**

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- a. Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.
- b. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

c. **Immobilisations incorporelles : NCT 06**

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

d. **Immobilisations corporelles : NCT 05**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur. Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés. Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Libellé	Taux
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

e. **Impôt sur le résultat :**

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- i. l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- ii. l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

f. Provisions pour risque et charges : NCT 11

La société constate une provision lorsque :

- i. Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- ii. Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- iii. Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

g. Provisions techniques : NCT 26

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 28 et selon l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique au cours de l'exercice 2014, pour les sociétés GAT et la société GAT VIE, a eu lieu en application de l'arrêté du ministre des finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

A. EXPLICATION DES COMPTES D'ACTIFS

1) Actifs Incorporels

Les immobilisations incorporelles nettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2014 de 3 292 975 DT.

Les immobilisations incorporelles brutes consolidées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 9 193 805 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
AC11	<i>Investissements de recherche & de développement</i>	1 279 163			1 279 163
AC12	<i>Logiciels</i>	4 633 341	591 901		5 225 242
AC12	<i>Droit au bail</i>	35 000			35 000
AC13	<i>Good will</i>	2 654 400			2 654 400
TOTAL		8 601 904	591 901		9 193 805

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles consolidées s'élèvent pour l'exercice 2014 à 5 900 830 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Dotation 2014	31/12/2014
AC11	<i>Amt Investissements de recherche & de développement</i>	1 279 163		1 279 163
AC12	<i>Amt Logiciels</i>	3 131 230	504 263	3 635 493
AC13	<i>Amt good will</i>	853 454	132 720	986 174
TOTAL		5 263 847	636 983	5 900 830

2) Autres Actifs d'exploitation

Les Autres Actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2014 de 5 701 647 DT.

La valeur brute consolidée des Autres Actifs d'exploitation s'élève au 31 Décembre 2014 à 14 374 098 DT est détaillée comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Acquisitions	Cessions	31/12/2014
AC21	<i>Installations Agencements Aménagements</i>	6 905 531	808 483		7 714 014

AC21	Matériel de transport	1 510 467		371 008	1 139 459
AC21	Matériel de bureau et informatique	3 564 102	11 572		3 575 674
AC22	Mobilier de bureau	1 344 407	17 765		1 362 172
AC22	Autres immobilisations corporelles	565 036	17 743		582 779
TOTAL		13 889 543	855 563	371 008	14 374 098

Les amortissements des autres actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2014 de 8 672 451 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Dotations / Reprises	31/12/2014
AC21	Amort Installations Agencements Aménagements	3 101 854	350 314	3 452 168
AC21	Amort Matériel de Transport	1 060 574 -	120 901	939 673
AC21	Amort Matériel de Bureau informatique	3 459 649	345 614	3 805 263
AC22	Amort des Autres immobilisations Corporelles	455 977	19 370	475 347
TOTAL		8 078 054	594 397	8 672 451

3) Placements

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2014 pour un montant net de 249 648 912 DT.
Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2014 pour un montant brut de 269 280 711 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Acquisitions / Cessions	31/12/2014
AC31	Terrains et Constructions	37 257 435	4 392 328	41 649 763
AC33	Autres placements	211 600 683	14 186 225	225 786 908
AC 34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 334 348 -	490 308	1 844 040
TOTAL		251 192 466	18 088 245	269 280 711

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 19 631 799 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Dotations / Reprises	31/12/2014
AC31	Terrains et Constructions	14 744 373	757 052	15 501 425
AC33	Autres placements	3 684 540	445 834	4 130 374
AC33	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	814 992 -	814 992	
TOTAL		19 243 905	387 894	19 631 799

4) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2014 pour un montant net de 6 363 838 DT contre 2 725 048 DT en 2013.

5) Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2014 pour un montant net de provisions de 50 753 253 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
AC510	Provision pour primes non acquises et primes à annuler	7 010 494	7 287 827 -	277 333	-4%
AC 530	Provision pour sinistres vie	1 454 572	94 360	1 360 212	1442%
AC 531	Provision pour sinistres non vie	41 746 734	40 788 739	957 995	2%
AC 550	Provision d'égalisation et d'équilibrage	513 859	1 179 181 -	665 322	-56%
AC 561	Autres provisions techniques	27 594	491 975 -	464 381	100%
TOTAL		50 753 253	49 842 082	911 171	2%

6) **Créances**

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2014 pour un montant brut de provisions de 85 184 252 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
AC61	Créance nées d'opérations d'assurance directe	59 123 104	59 899 503 -	776 399	-1%
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance	18 370 824	27 590 848 -	9 220 024	-33%
AC 62 b	Créances des autres activités	52 376	60 210 -	7 834	-13%
AC63	Autres créances	7 637 948	16 498 491 -	8 860 543	-54%
Total		85 184 252	104 049 052	-18 864 800	-18%

Les autres créances sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
AC631	Personnel	202 629	192 063	10 566	6%
AC632	Etat et comptes Rattachés (1)	6 015 722	6 847 001 -	831 279	-12%
AC 633	Débiteurs divers	1 419 597	9 459 427 -	8 039 830	-85%
TOTAL		7 637 948	16 498 491	-8 860 543	-54%

(1) Au niveau de la rubrique Etat et comptes rattachés figurent un montant d'actif d'impôt différé pour 45 578 DT qui correspond à l'effet d'impôt au niveau des écritures de retraitement et d'élimination. La baisse de ce poste tient compte de la prise en compte de la réponse du contrôle fiscal de GAT Assurances qui a entraîné une baisse du crédit d'impôts de 1 981 919 DT.

Les provisions pour dépréciation des créances s'élèvent au 31/12/2014 à 19 386 373 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
AC61	Provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directes	18 396 879	15 971 844	2 425 035	15%
AC62b	Provision pour dépréciation des créances des autres activités	19 977	31 312 -	11 335	-36%
AC633	Provision pour dépréciation des débiteurs divers	969 517	948 469	21 048	2%
TOTAL		19 386 373	16 951 625	2 434 748	14%

7) **Autres éléments d'actifs :**

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2014 pour un montant net de provisions de 27 010 030 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
AC71	<i>Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse</i>	15 547 925	6 804 769	8 743 156	128%
AC72	<i>Charges reportées</i>	6 922 084	6 598 851	323 233	5%
AC73	<i>Compte de régularisation Actif</i>	4 540 021	3 448 068	1 091 953	32%
TOTAL		27 010 030	16 851 688	10 158 342	38%

Les comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
AC731	<i>Intérêts et loyers acquis non échus</i>	4 036 702	3 030 616	1 006 086	33%
AC733	<i>Autres comptes de régularisation Actif</i>	503 319	417 452	85 867	21%
TOTAL		4 540 021	3 448 068	1 091 953	32%

B. EXPLICATION DES COMPTES DE PASSIF

8) Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 52 633 468 DT. Ils présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
CP1	<i>Capital Social</i>	45 000 000			45 000 000
CP2	<i>Réserves consolidés</i>	- 5 304 293	4 503 080	-	801 213
CP3	<i>Résultat consolidé</i>	- 458 261	8 892 942		8 434 681
TOTAL		39 237 446	13 396 022		52 633 468

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 106 006 DT contre 54 653 DT en 2013 et se défalquent comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR%
CP5	<i>Intérêts des minoritaires dans les réseves</i>	96 908	59 108	37 800	64%
CP5	<i>Intérêts des minoritaires dans lesrésultat</i>	9 098 -	4 455	13 553	-304%
TOTAL		106 006	54 653	51 353	94%

Il est à signaler que les pertes revenant aux minoritaires ne sont pas devenues supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales (Conformément au paragraphe 24 de la NCT 35).

9) Provisions techniques brutes

Le solde consolidé des provisions techniques brutes s'élève au 31 Décembre 2014 à 277 196 563 DT. Elles présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
---------------	-----------	------------	------------	-----------	-------

PA310	Provisions pour prime non acquise	30 373 665	32 844 263 -	2 470 598	-8%
PA320	Provisions d'assurance vie	53 387 807	50 713 108	2 674 699	5%
PA330	Primes pour sinistre à payer vie	1 598 859	1 029 792	569 067	55%
PA331	Provisions pour sinistre à payer non vie	181 033 072	174 279 220	6 753 852	4%
PA340	Primes pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	44 438	72 462 -	28 024	-39%
PA341	Primes pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	2 496 529	2 070 579	425 950	21%
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	2 435 341	1 914 131	521 210	27%
PA360	Autres Provisions techniques vie				
PA361	Autres Provisions techniques non vie	5 826 852	5 831 463 -	4 611	0%
TOTAL		277 196 563	268 755 018	8 441 545	3%

10) Provision technique de contrats en unités de compte

Le solde consolidé des provisions techniques des contrats en unités de compte s'élève au 31 Décembre 2014 à 6 468 756 DT contre 2 973 141 DT au 31 Décembre 2013. 31

11) Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde consolidé des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 Décembre 2014 à 48 101 277 DT contre 46 157 790 DT au 31 Décembre 2013. 31

12) Autres Dettes

Les autres dettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2014 de 16 659 971 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 913 853	7 712 542 -	1 798 689	-23%
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151	76 215 -	21 063	-28%
PA63	Autres Dettes	10 690 967	25 278 913 -	14 587 946	-58%
TOTAL		16 659 971	33 067 670	-16 407 698	-50%

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION	VAR %
PA631	Dépôt et cautionnement reçus	7 211	6 100	1 111	18%
PA632	Personnel	37 432	43 758 -	6 326	-14%
PA633	Etat et comptes rattachés	3 424 347	3 240 944	183 403	6%
PA634 a	Dettes des autres activités	-	2 548 -	2 548	-100%
PA634b	Créditeurs divers	7 208 653	21 965 621 -	14 756 968	-67%
PA634c	Concours bancaires	13 324	19 942 -	6 618	-33%
TOTAL		10 690 967	25 278 913	-14 587 946	-58%

13) Autres Passifs

Les autres passifs consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2014 est de 5 465 015 DT contre 5 104 982 DT en 2013. Ils sont constitués principalement par les comptes de régularisation Passif.

C. EXPLICATION DES COMPTES DE RESULTAT

14) Primes Acquises

Les primes acquises consolidées accusent un solde de 102 536 864 DT au 31 Décembre 2014 contre 99 324 564 DT en 2013, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	31/12/2014
Primes brutes	55 982 760	9 888 302	65 871 062
Cession et rétrocessions	-9 893 119	-426 101	-10 319 220
<i>Primes émises et acceptées</i>	<i>88 191 689</i>	<i>12 058 792</i>	<i>100 250 481</i>
<i>Variation de la provision pour prime non acquise</i>	<i>2 286 383</i>		<i>2 286 383</i>
TOTAL des Primes Acquises	90 478 072	12 058 792	102 536 864
%	88%	12%	100%

La valeur des cessions consolidées s'élève à 39 789 583 DT.

15) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés accusent un solde de 16 175 146 DT au 31/12/2014 contre 9 385 056 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2014	31/12/2013	Variation en valeur	En %
<i>Produits d'exploitation des autres activités</i>			670 685	670 685	649 735	20 950	3%
<i>Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)</i>		3 247 469		3 247 469	3 398 290	- 150 821	-4%
<i>Autres Produits techniques</i>		1 608 873		1 608 873	186 536	1 422 337	762%
<i>Produits de placements alloués transférés à ER</i>	10 466 425			10 466 425	5 145 071 (*)	5 321 353	103%
<i>Autres Produits d'exploitation (non technique)</i>	161 857			161 857		161 857	-100%
<i>Produits financiers</i>			19 837	19 837	5 424	14 414	266%
Produits d'exploitation	10 628 282	4 856 342	690 522	16 175 146	9 385 056 (*)	6 790 090	72%

(*) Montant retraité pour les besoins de comparabilité

Les produits alloués et transférés à l'état de résultats de 2013 ont été retraités au niveau des comptes individuels du GAT conformément aux nouvelles clés de déversements. Le montant de l'impact sur cette rubrique s'élève à 63 286 DT.

16) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées accusent un solde de 112 198 565 DT au 31/12/2014 contre un montant de 112 164 993 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2014	31/12/2013	Variation en valeur	En %
<i>Charges financières</i>			2 919	2 919	9 118	- 6 199	-68%
<i>Charges de prestations d'assurance:</i>							
<i>Sinistres</i>	75 037 888	4 555 228		79 593 116	73 520 542	6 072 574	8%
<i>Charges de prestations d'assurance:</i>							
<i>Provision technique</i>	512 952	7 787 683		8 300 636	5 235 601	3 065 034	59%
<i>Charges de prestations d'assurance:</i>							
<i>Provision PB</i>		174 303		174 303	128 087	46 216	36%
<i>Charges de prestations d'assurance:</i>							
<i>Frais d'exploitation</i>	15 530 988	1 407 047		16 938 035	20 792 237	- 3 854 202	-19%
<i>Autres charges techniques</i>	4 818 554	1 018 382		5 836 936	10 658 440	- 4 821 504	-45%
<i>Charges d'exploitation des autres activités</i>			840 234	840 234	919 948	- 79 714	-9%
<i>Charges des placements des sociétés d'assurance</i>		370 432		370 431	662 470	- 292 039	-44%
<i>Produits de placements alloués transférés à ER</i>		141 955		141 955	238 550	- 96 594	-40%
Charges d'exploitation	95 900 382	15 455 030	843 153	112 198 565	112 164 993	33 572	0%

Suite à la mise à jour des clés des répartitions des charges indirectes au niveau des comptes individuels de GAT assurances, nous avons retraité les chiffres de 2013 pour les besoins de comparabilité. Le montant de l'impact sur cette rubrique s'élève à 74 633 DT.

V. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière du groupe n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires du groupe GAT ASSURANCES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 52 633 468 dinars, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 434 681 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que

la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimé ci-dessus, nous estimons, par ailleurs, utile d'attirer votre attention sur le fait que les sociétés du groupe doivent se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées au sein de groupe.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport consolidé du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 13/04/2015

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI**

FCPR PHENICIA FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport Général Sur Les Etats Financiers De L'exercice Clos Le 31 Décembre 2014

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du Fonds commun de placement à risque « PHENICIA Fund » arrêtés au 31 Décembre 2014 comprenant le bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 24 Juin 2014 (Date de la première souscription) au 31 Décembre 2014.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de **5 645 703 TND**, un actif net de **5 638 216 TND** et une valeur liquidative égale à **1 002,349 TND** par part, ont été arrêtés par le gestionnaire du Fonds commun de placement.

Le Gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie.

Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des

principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le gestionnaire, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCPR « PHENICIA FUND » arrêtée au 31 Décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 24 Février 2015

Le commissaire aux comptes

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(*exprimé en Dinars Tunisiens*)

	Note	<u>Au 31/12/2014</u>
<i>ACTIFS</i>		
AC 1 - Portefeuille titres		5 636 721
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-1	5 636 721
c - Autres valeurs		0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 982
a - Placements monétaires		0
b - Disponibilités	5-1-2	8 982
AC 3 - Créances d'exploitation		0
AC 4 - Autres actifs		0
TOTAL ACTIF		5 645 703
 <i>PASSIF</i>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-3	5 900
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-4	1 587
TOTAL PASSIF		7 487
 <i>ACTIF NET</i>		
CP 1 - Capital	5-1-5	5 630 700
a - Capital		5 630 700
b- Réserves non distribuables		0
CP 2 - Résultats Cumulés		7 516
a - Résultat net des exercices antérieurs		0
b- Résultat de l'exercice		7 516
ACTIF NET		5 638 216
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 645 703

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2014
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2014</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		26 690
a- Dividendes		0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	26 690
c - Revenus des autres valeurs		0
 <i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	 5-2-2	 7 545
<i>Total des revenus des placements</i>		34 234
 <i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	 5-2-3	 26 401
<i>Revenu net des placements</i>		7 833
 PR 3 - Autres produits		 0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	317
<i>Résultat d'exploitation</i>		7 516
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		 0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		7 516
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		 0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins)		0
values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		7 516

Etats de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2014

Au 31/12/2014

<i>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</i>	<i>7 516</i>
a - Résultat d'exploitation	7 516
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
<i>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</i>	<i>0</i>
<i>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</i>	<i>5 630 700</i>
a- Souscriptions	
Capital	5 630 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits d'entrée	0
b- Rachats	0
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
<i>VARIATION DE L'ACTIF NET</i>	<i>5 638 216</i>
<i>AN 4 - ACTIF NET</i>	
a - en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	5 638 216
<i>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</i>	
a - en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice*	5625
<i>VALEUR LIQUIDATIVE</i>	<i>1002,349</i>
Taux de Rendement	0,23%

Notes aux états financiers

Note 1. Présentation générale du FCPR Phenicia Fund :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund** » est un fonds commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Le montant cible du fonds a été fixé à **15.015.000 DT**, répartis en **15.000 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **150 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune.

Les premières libérations afférentes au montant initial du fonds ont porté sur un total **5.630.700 DT**, divisé en **5.625 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **57 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement
Assurances COMAR	500 000
Arab Tunisian Bank	1 500 000
Arab Tunisian Lease	500 000
Caisse des Dépôts et des Consignations	1 125 000
Assurances MAGHREBIA	1 000 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	5 625 000
Alternative Capital Partners	5 700
Total Parts B	5 700
Total Général des Parts A et B	5 630 700

Le fonds « **Phenicia Fund** » a réalisé son premier closing le 10 décembre 2014; sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°22/2014 du 29 Mai 2014.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'État) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans:

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission;
- des entreprises entament des programmes de mise à niveau.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phénicia Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds¹ :

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «**Phénicia Fund**» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence, en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait, les revenus réalisés par cesdits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds «**PHENICIA Fund**» se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Phénicia Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Phénicia Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Premier closing et création effective du fonds « **Phénicia Fund** ».

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Phénicia Fund** », ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du Ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

¹ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Phenicia Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Phenicia Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source, du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote, sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « **Phenicia Fund** », sont afférents à l'acquisition des B.T.A, des revenus de capitaux mobiliers courus au 31 décembre 2014, ainsi que les acquisitions de titres SICAV et les produits courus à la date d'arrêté.

Ils totalisent au 31 décembre 2014 une valeur brute de 5.636.721 DT et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde 2014
BTA	2 892 145
PLACEMENTS SICAV AXIS	340 062
SANADETT SICAV AFC	801 726
AFC SALAMET CAP	801 494
AFC SALAMET PLUS	801 294
Total	5 636 721

5-1-2- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à la somme de 8.982 DT.

5-1-3- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le dépositaire du fonds pour 5.900 DT.

5-1-4- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé les dettes fiscales de 1.587 DT.

5-1-5- Capital :

Le capital du fonds « **Phenicia Fund** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital	Parts A	Parts B
Montant	9875 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre d'actionnaires	6	1
Souscriptions réalisées 2014		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres émis	5 625	57
Nombre de nouveaux souscripteurs 2014	6	1
Rachats effectués 2014		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2014	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2014	0	0
Autres mouvements 2014		
Plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2014	0	0
Capital au 31-12-2014		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre des souscripteurs	6	1

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en **Bons de Trésor Assimilables** et des plus-values des actions SICAV qui s'élèvent au 31 décembre 2014 respectivement à 8.573 DT et 18.117 DT.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 7.545 DT.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2014 à la somme de 26.401 DT.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 12.326 DT et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 6.286 DT ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à 5.900 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les minimums de perception au titre des déclarations fiscales pour 265 DT, ainsi que diverses commissions bancaires pour 52 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	40 808	31 492
a - Dividendes		17 801	12 953
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 006	18 539
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	15 096	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		55 903	44 926
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-14 182	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		41 721	30 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	600
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 721	31 278
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		21	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		41 743	31 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-21	-6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		18 571	-71 196
* +/- values réalisées sur cession des titres		-43	32 977
* Frais de négociation de titres		-523	-675
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 726	-7 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2014au 31/12/2014	Période du 01/01/2013au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	41 721	31 278
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	18 571	- 71 196
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 43	32 977
d - Frais de négociation de titres	-523	- 675
	- 31 294	- 25 924
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	2 969	2 172
* Capital	2 933	2 225
* Régularisation des sommes non distrib.	15	- 59
* Régularisations des sommes distrib.	21	6
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 401	- 31 368
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 296 353	1 327 721
b - En fin de l'exercice	1 327 754	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	22 859	22 820
b - En fin de l'exercice	22 912	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	57,950	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,60%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 967 497 DT contre 879 090 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Coût d'acquisition</i>	988 445	921 879
- Actions et droits rattachés	405 806	395952
- Titres OPCVM	52 663	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	529 975	479 980
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	-34 416	-52 987
- Actions et droits rattachés	-34 824	-53081
- Titres OPCVM	408	94
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i>	13 469	10 197
Total	967 497	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	921 880	10 197	-52 986	879 090	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	199 402			199 402	
Obligations des sociétés	150 000			150 000	
Titres OPCVM	77 399			77 399	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-189 548			-189 548	260
Annuités et cession des obligations des sociétés	-100 005			-100 005	
Cession de titres OPCVM	-70 684			-70 684	-303
Variation des Plus ou moins values			18 570	18 570	
Variation des intérêts courus		3 272		3 272	
Solde au 31/12/2014	988 445	13 469	-34 416	967 497	-43

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 40 808 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre un montant de 31 492 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Revenus des actions	15 963	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	1 838	1 693
- Revenus des Obligations	23 006	18 539
Total	40 808	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à 303 937 DT contre 388 604 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Bons de trésor à court terme	98 390	183 057
Compte à terme	205 547	205 547
Total	303 937	388 604

(*) Reclassé

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 15 096 DT contre à 13 434 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Intérêts/ Placements à terme	9 979	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	5 116	5 173
Total	15 096	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2014	
- Montant	1 265 049
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	2 948
- Nombre de titres	53
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	18 571
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-43
- Frais de négociation de titres	-523
Capital au 31/12/2014	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	41 743	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	20
Total	41 753	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 4 207 DT contre 4 189 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Gestionnaire	1 124	1 106
- Dépositaire	3 083	3 083
Total	4 207	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 14 182 DT contre 14 248 DT du 01/01/2013 au 31/12/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	13 002	13 068
- Rémunération du dépositaire	1180	1 180
Total	14 182	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 60 178 DT contre 32 500 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoirs en banque	60 178	32 500
Total	60 178	32 500

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2014 par rapport à celui du 31/12/2013, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	2,440	1,965	1,785	1,933	2,042
Charges de gestion des placements	-0,619	-0,623	-0,649	-0,618	-0,664
Revenus net des placements	1,821	1,342	1,136	1,314	1,378
Autres produits	-	0,026	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,821	1,368	1,136	1,314	1,378
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-	0,001	-0,006	-0,085
Sommes distribuables de l'exercice	1,822	1,369	1,137	1,308	1,293
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,811	-3,115	-2,013	-0,165	0,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,002	1,443	2,103	0,11	0,776
Frais de négociation de titres	-0,023	-0,03	-0,019	-0,003	-0,01
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,786	-1,701	0,071	-0,059	1,162
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,607	-0,333	1,207	1,256	2,539
Résultat non distribuable de l'exercice	0,786	-1,701	0,071	-0,059	1,162
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,003	0,015	-0,005	0,1
Sommes non distribuables de l'exercice	0,786	-1,704	0,086	-0,064	1,262
Distribution de dividendes	1,369	1,136	1,309	1,293	1,418
Valeur liquidative	57,950	56,711	58,182	58,269	58,317

Ratios de gestion des placements

Actif Net Moyen	1 312 053	1 312 037	1 325 302	1 325 416	1 315 662
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,08%	1,09%	1,12%	1,06%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,18%	2,38%	1,96%	2,24%	2,24%

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		405 806,347	370 982,434	28,75%	28,85%
AE TECH	4500	11 880,000	12 343,500	0,96%	0,96%
ATB	10000	43 651,900	43 630,000	3,38%	3,39%
ATL	15475	43 857,120	41 457,525	3,21%	3,22%
BS	1467	26 007,350	34 996,752	2,71%	2,72%
BTEI ADP	550	16 895,000	13 689,500	1,06%	1,06%
CAR CEMENT	19175	52 360,363	46 537,725	3,61%	3,62%
ELECTRSTAR	1999	10 374,810	13 573,210	1,05%	1,06%
ENNAKL	2974	31 044,249	30 177,178	2,34%	2,35%
ESSOUKNA	5000	27 435,270	31 305,000	2,43%	2,43%
NEW BODY LINE	2429	14 639,920	16 857,260	1,31%	1,31%
SIPHAT	1400	35 593,600	12 040,000	0,93%	0,94%
SITS	852	2 388,508	1 635,840	0,13%	0,13%
SOMOCER	4000	11 360,000	10 072,000	0,78%	0,78%
SOTRAPIL	936	23 356,730	8 287,344	0,64%	0,64%
SOTUVER	2596	16 444,840	13 654,960	1,06%	1,06%
TPR	1680	6 195,687	7 254,240	0,56%	0,56%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 620,400	0,51%	0,51%
TUNIS RE	2685	26 017,000	26 850,000	2,08%	2,09%
Obligations		529 975,000	543 443,975	42,12%	42,26%
AMENBANK2009 B	500	33 325,000	33 705,542	2,61%	2,62%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 068,302	3,88%	3,89%
BNA 2009 SUB	1 000	66 650,000	68 764,102	5,33%	5,35%
BTE 2009	1 000	50 000,000	50 615,617	3,92%	3,94%
BTK 2014-1 B	1 000	100 000,000	100 261,260	7,77%	7,80%
CIL 2012/1	500	30 000,000	31 088,877	2,41%	2,42%
ELW 2013	1 000	80 000,000	83 008,877	6,43%	6,45%
HL F 2010/1	1 000	20 000,000	20 451,069	1,59%	1,59%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	105 480,329	8,18%	8,20%
OPCVM		52 663,299	53 071,084	4,11%	4,13%
SICAV_EPARGNANT	517	52 663,299	53 071,084	4,11%	4,13%
Total Général		988 444,646	967 497,493	74,99%	75,23%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR» arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR» arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR», ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2014, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2014, s'élèvent à 13 002 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 14 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA